SCoT CCCGS_COMPTE-RENDU COPIL PPA – Présentation du PAS

Ordre du jour : Recueil des avis des PPA sur le PAS	Lieu : Ganges
Date de réunion : 20 janvier 2026	Date d'envoi : 30 janvier 2026

Support : Présentation simplifiée du PAS

Rédigé par : Barré-Thellier Laëtitia et Katherine Broomberg

PRESENCE

La réunion a réuni près de 25 participants (voir annexe).

CONTENU DES ECHANGES

1.1 PILIER 1 : Organiser une ruralité vivante, active et solidaire

- PETR Causses et Cévennes

Le PETR propose une coordination des réflexions sur le sujet des mobilités notamment : transport en commun ou autres bouquets de solutions innovants pour les mobilités rurales.
UTOPISME abonde et souligne la pertinence de cette proposition. Une réunion interSCoT pourrait être organisée avec les territoires voisins sur les sujets clés (Mobilités/ Trame verte et Bleue..) .

- DDTM Hérault

La DDTM fait remarquer que les données INSEE 2022 sont disponibles. Ces données indiquent toujours des pertes de population pour certaines communes.
UTOPISME précise que les données 2022 n'étaient pas encore disponibles au moment de la réalisation du diagnostic. Un mise à jour est prévu avant l'arrêt.
Le Président de la CCCGS rappelle que les données INSEE, de pertes de population, ne représentent pas la réalité des trajectoires démographiques des communes. D'autres indicateurs de terrain (Inscription sur les listes électorales, abonnement eau et électricité, nombre d'enfants dans les classes) indiquent précisément le contraire. Les modalités de réalisation des enquêtes des derniers recensements (dématérialisation& et questionnaires en ligne) sont vraisemblablement à l'origine de cette distorsion entre les données INSEE et la réalité de terrain. Il serait utile, pour confirmer ces chiffres essentiels pour la prospective du SCoT, d'élaborer une méthodologie de correction des données INSEE.
La DDTM fait remarquer que le taux de croissance démographique du SCoT est ambitieux. Pour le reste du territoire dans l'Hérault, il est autour de 0,5%. La DDTM demande de préciser la stratégie pour attirer de la population.
Le Président de la CCCGS indique que, tout d'abord, le territoire est soumis à une pression en lien avec l'attractivité de Montpellier (et les coûts du foncier jusqu'à la CC GPSL) que l'on observe dans le sud du territoire. De plus, le territoire a mis en place une stratégie et un bouquet d'actions sur l'habitat, l'emploi, les équipements (notamment de santé) pour organiser et favoriser son développement.
La DDTM propose d'ajouter une vision d'ensemble du projet pour expliciter la stratégie globale et l'apport de population envisagé.
UTOPISME a prévu de rédiger un chapeau introductif au PAS et intègrera cette remarque.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Dans le diagnostic, la carte armature présente des numéros de classes de l'armature, ce qui semble créer une hiérarchisation. Cette lecture n'apparait pas appropriée pour la DDTM. Il est proposé de créer, par exemple, une typologie d'armature par bassin et d'éviter la numérotation.
Par ailleurs, la description de l'armature au début du PAS n'inclut pas les villages même s'ils ont bien des paragraphes spécifiques à la suite. Il est demandé de compléter le début du PAS pour que toutes les classes soient identifiées.
UTOPISME apportera un complément introductif au PAS.
La DDTM souligne un besoin de renforcer cohérence entre disponibilité de la ressource en eau et apports démographiques souhaités.
Le Président de la CCCGS précise que la ressource en eau potable est bien disponible. L'adduction d'eau potable des communes rattachées à Ganges, représentant 90% de la population du SCoT, a été sécurisée (ressource karstique). Par ailleurs, l'ETPB FH a apporté une contribution au PAS sur le volet Eau qui a été intégrée afin de de prendre en compte tous les enjeux liés ressource en lien avec le SAGE et le PGRE.

- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Concernant la mobilité, la CC GPSL souhaite également une coordination InterSCoT afin de s'assurer d'une cohérence (et une continuité) entre les stratégies des différents territoires. Plus particulièrement, un point d'attention est relevé sur la continuité cyclable entre Saint-Bauzille et Saint-Martin, cette continuité n'est pas prévue coté GPSL. Un autre point d'attention est indiqué concernant la bonne prise en compte du SERM dans le projet de PAS.
Une coordination InterSCoT permettrait également d'aborder la cohérence des continuités écologiques.
Enfin, pour information, la croissance démographique prévue par le SCoT GPSL est de 1,5%/an. Il est constaté aujourd'hui un niveau de croissance inférieur, autour de 1% par an. Compte tenu de la pression foncière qui s'exerce sur les communes du Grand Pic-Saint-Loup et des prix élevés du foncier, l'attractivité des communes des Cévennes gorges et suménoises va probablement s'accroître dans le futur. Aussi un taux de croissance d'1% r par an, tel qu'envisagé dans la CCCGS semble tout à fait réaliste.

UTOPISME note les points d'attention et proposera une réunion de coordination InterSCoT.

1.2 PILIER 2 - Revitaliser et irriguer le territoire

- DDTM Hérault

La DDTM demande s'il y a des données de localisation des friches industrielles.

UTOPISME répond qu'il n'y a pas été réalisé d'inventaire à ce stade. Ce travail extrêmement technique (repérage et qualification des friches) est nécessaire avant d'identifier le gisement potentiel pour le territoire et définir les vocations possibles. La possibilité d'un inventaire et préconiser dans le PAS. Il est rappelé que l'ADEME finance à hauteur de 80% ce type d'études.
Le Président de la CCCGS précise que le besoin en zones d'activité est réel sur le territoire. La reconversion des friches permet de répondre à certaines demandes assez spécifiques mais ne peut être une réponse à toutes les activités. Il existe des problématiques d'accès, de proximité des centres urbains à prendre en considération. Actuellement, les reconversions ont permis d'accueillir des activités de loisir sur le territoire (par exemple à Saint-Bauzille la reconversion de l'usine de brique en bowling et à Ganges, un ancien bâtiment industriel va être reconvertit en *Escape Game* et jeux numériques).

- CAUE Hérault

Le CAUE précise que l'ancienne papeterie à Brissac fait l'objet d'un projet et qu'une étude patrimoniale a été effectuée sur le bâtiment. C'est un exemple intéressant à suivre.

- DDTM Hérault

La DDTM précise que les enjeux d'inondation et de biodiversité sont également à prendre en compte dans les friches (notamment dans le cas du projet de Brissac).
L'aménagement systématique des friches n'est pas une fin en soi et d'autres pistes peuvent être analysées comme la renaturation.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- Conseiller régional, M. Vivancos Bertrand

M. Vivancos indique que le territoire a déjà perdu des prospects du fait du manque de foncier économique et, récemment, un projet d'usine de médicaments n'a pas pu être étudié faute de foncier.
Le Président de la CCCGS abonde et confirme que les difficultés à développer des ZA ont des impacts sur le développement économique du territoire.

- PETR Causses et Cévennes

Une charte forestière existe sur le territoire Causses Cévennes et intégrant le développement économique de la filière (amont aval) mais également la gestion des risques. Cela pourrait être intégré à l'ordre du jour de la réunion InterSCoT.
UTOPISME prend note de cette remarque.

- CD30

Le CD 30 précise qu'il est important d'être innovant en matière de développement de la filière forestière car il sera difficile de s'appuyer sur de grosses infrastructures et notamment la question des accès routiers est un point sensible. Des informations ont été transmises par le CD30 sur ce point.

- Conseil départemental Hérault, M. Jacques Rigaud

M. Rigaud indique que le développement de la labélisation forestière s'inscrit dans le temps long et peut être un obstacle au développement et aux ambitions affichées.

- Emma Boutot, conseil paysage GSF

Mme Boutot précise qu'il y a une bonne prise en compte paysage. Des remarques de détails seront transmises par courrier, comme par exemple, le traitement paysager des aires de stationnement lié au tourisme.

- Chambre d'agriculture Hérault

Concernant les friches, la CA Hérault indique que le PAS pourrait être plus fourni s'il était fondé sur des données de recensement. La piste de la renaturation est à prendre avec précaution. En effet, il ne faut pas que cela vienne concurrencer la création ou la protection d'espace agricole.
Il est demandé de bien mettre en avant l'ensemble des enjeux de conflits d'usage pour les zones agricoles, pas uniquement les risques et le paysage comme l'urbanisation,....
Enfin, concernant la hiérarchisation des espaces agricoles, il convient de prendre en compte la diversité des valeurs des terres agricoles et pas uniquement la valeur agronomique : valeur patrimoniale, personnelle, culturelle,... Il est important d'apporter des nuances dans ces approches méthodologiques et d'être vigilant sur les critères.

UTOPISME confirme que les méthodologies appliquées intègrent une diversité de paramètres et prend note de ces remarques.

- CD30

Le CD 30 demande de faire une différenciation entre les zones pastorales et agricoles productives sur les cartographies.
UTOPISME répond que ces éléments sont bien cartographiés.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.3 PILIER 3 - Améliorer la robustesse et la résilience du territoire

UTOPISME précise que, dans ce pilier, il est prévu une réflexion sur la renaturation en lien avec les débats précédents.

- Emma Boutot, conseil paysage GSF

Mme Boutot fait référence au Plan Paysage Transition Énergétique. Il est demandé d'apporter une précision sur le PAS concernant le développement du photovoltaïque En le restreignant aux sites de faibles enjeux paysagers.
Utopisme confirme que les enjeux écologique et paysager du territoire grève très fortement les potentialités de développement du photovoltaïque au sol.

- DDTM Hérault

La DDTM demande à nouveau De préciser les capacités du territoire vis-à-vis de l'alimentation en eau.
Concernant le sujet de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, il est rappelé que la position de l'Etat (pour l'ensemble de l'Hérault) a été transmise par courrier du Préfet daté du 14/10/2025 octobre 2025.
Au vu de l'importance de ces enjeux, la DDTM suggère de positionner le Pilier 3 « transition écologique » au début du PAS.
La DDTM indique plusieurs références techniques. Le PAC inclut plusieurs informations sur les risques dont chutes de bloc. Sur le risque inondation (notamment dans la planification), une présentation de la DDTM est disponible et peut être transmise au bureau d'étude.
Il est rappelé qu'une présentation du PAS sera à effectuer au CDPENAF 34.
Utopisme répond que cette présentation sera réalisée sur la base du PAS définitif après les élections municipales.
La DDTM précise que le projet de PAS est innovant sur le volet régénération du cycle de l'eau. Cependant le volet sur l'organisation intercommunale dans la gestion de l'eau n'est pas portée dans le SCoT.
UTOPISME répond qu'une approche stratégique territoriale est préconisée par le SCoT sans que cela implique une gestion intercommunale.
Le Président précise que les Élus intercommunaux n'ont pas souhaité valider le transfert de la compétence à l'intercommunalité pour des motifs de tarification du prix de l'eau impossibles à porter en période préélectorale.
Sur le sujet de l'eau, le conflit d'usage autour de l'eau Mériterait d'être abordé : baignade, prélèvement eau, assainissement. Un volet sur la qualité de l'eau superficielle est demandé, de même que la question de l'irrigation.
UTOPISME précise qu'il n'y a pas de données actuellement sur le territoire en matière d'irrigation.

- EPTB FH

Une étude aléa ruissellement a été réalisée sur le SAGE. Elle va être transmise sous peu.

- CC Piémont Cévenol

La CC Piémont Cévenol précise que dans le Gard, les données de l'aléa ruissellement sont disponibles à travers l'étude Exzeco.

- CD30

Le CD 30 indique que, de manière générale, l'écriture du PAS ne prend pas en compte la caractère trans-départementale du territoire. Il est souvent fait référence à 1 seul département – sous-entendu Hérault.
Par exemple : la Charte forestière Hérault mais elle existe aussi dans le Gard. Des remarques ont été faites en ce sens dans le retour sur le diagnostic.
UTOPISME prend note de cette remarque et l'intègrera dans la nouvelle version du PAS.

- CAUE 34

Il est demandé de bien prendre en compte le sujet des entrées de ville et de banalisation paysagère dans le PAS.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Liste des participants - COPIL PPA (PAS) -Mardi 21 janvier 2026 14h-17h

NOM Prénom	Structure / Fonction
Les élus et PPA	
BOUTOT Emma	GSF Gorges de l'Hérault (CCVH)
CANARD Bruno	CCCGS / Conseiller Communautaire
CARRERE Maëva	EPTB FH
CHAMPONNOIS Lydie	CAUE 34
CLASTRE Fabrice	DDTM 34 / Responsable unité aménagement planification
DECAUVILLE Frédéric	Ganges / Chef de projet Petites villes de demain
DELAT Daniel	Chargé SCOT /CCGPSL
DUMAS Christophe	CD 30
FOLCHER Angelique	CC Piémont Cévenol
FRATISSIER Michel	CCCGS / Président
GRASSET Anais	PETR Causses Cévennes
JUTTEAU Françoise	CCCGS / Vice président
LEOTHAUD Guilhem	CCI Gard
MIGNOT Chloe	Chambre d'agriculture Hérault
PIALOT Aline	CD 30
POVREAU Joël	CCCGS / Conseiller Communautaire
RIGAUD Jacques	CD 34/ Conseiller départermental
ROUX LAGET Corinne	DDTM 34 / Adjointe chef de service
SIMON Shania	Chambre d'agriculture Gard
TROUPEL Beatrice	DDTM 34 / chargée de mission
VIVANCOS Bertrand	Région Occitanie/ Conseiller Régional
Les services	
CAZALET Nathalie	CCCGS / DGS
BERTRAND Mathieu	CCCGS / Pôle Technique, Aménagement et Attractivité du Territoire
Les animatrices	
BROOMBERG Katherine	*UTOPISME*
BARRE-THELLIER Laëtitia	*UTOPISME*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

CÉVENNES GANGEOISES & SUMÉNOISES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SCoT

Cévennes Gangeoises & Suménoises

Projet d'Aménagement Stratégique

V1c_Janvier 2026

Urbanisme et transitions territoriales

UTOPIA SME

encis

aid

Accusé de réception en préfecture
034-243400738-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

SOMMAIRE

1 ORGANISER UNE RURALITÉ VIVANTE, ACTIVE ET SOLIDAIRE 6

1.1 Conforter et équilibrer les composantes de l'armature territoriale 7

1.1.1 Cultiver les complémentarités entre les 3 bassins de vie 7
1.1.2 Renforcer la vie des villages et le maillage des équipements 9
1.1.3 Cultiver les complémentarités avec les territoires voisins 9

1.2 Relancer la croissance démographique et organiser l'accueil des populations 10

1.2.1 Soutenir la dynamique démographique et l'attractivité pour les actifs du territoire 10
1.2.2 Rajeunir et vivifier les bourgs et villages les moins dynamiques 10

1.3 Renouveler les modes d'urbanisation dans une optique de sobriété et d'adaptation 11

1.3.1 Fixer des limites à l'extension de l'urbanisation pour préserver les fonctions alimentaires, écologiques et hydriques des sols 11
1.3.2 Redynamiser les cœurs de villes et de villages au travers de politiques coordonnées 11
1.3.3 Accompagner la recomposition du secteur urbain central 12
1.3.4 Accompagner l'amélioration qualitative des tissus urbains existants et leur insertion paysagère 13

1.4 Diversifier et améliorer l'offre de logements pour la vie à l'année 14

1.4.1 Compléter le parcours résidentiel des ménages et répondre aux besoins de tous 14
1.4.2 Adapter le rythme de la production logement aux spécificités des communes, des bassins de vie et des niveaux de polarité 14
1.4.3 Privilégier l'offre d'habitat dans les centres et en densification de l'existant 14
1.4.4 Maîtriser le développement des résidences secondaires et locations touristiques 15

1.5 Proposer une stratégie d'équipement qui vivifie le territoire 16

1.5.1 Organiser l'implantation des équipements dans une optique de maillage 16
1.5.2 Répondre aux besoins spécifiques du territoire (vieillissement, actifs, familles, jeunesse) 16

1.6 Développer une mobilité durable et solidaire 17

1.6.1 Concevoir des modes d'urbanisation favorables à la mobilité durable 17
1.6.2 Définir les axes structurants supports de la mobilité durable 18
1.6.3 Améliorer les mobilités de proximité et l'accessibilité aux ressources urbaines 22
1.6.4 Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les grands sites 22

2 REVITALISER ET IRRIGUER LE TERRITOIRE 24

2.1 Développer le tissu économique et les capacités de production locales 25

2.1.1 Dynamiser l'écosystème en développant des filières productives locales et innovantes ... 25
2.1.2 Décarboner et ancrer l'économie présentielle et touristique 25
2.1.3 Investir le champ de la formation et de l'innovation 26
2.1.4 Soutenir et développer l'économie culturelle, moteur d'attractivité territoriale 26

2.2 Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire 27

2.2.1 Améliorer les complémentarités, la cohérence et l'équilibre de l'accueil des activités économique dans le territoire 27
2.2.2 Valoriser partout le potentiel de recyclage foncier 28
2.2.3 Renforcer l'offre de foncier et d'immobilier dédiée aux activités économiques 28
2.2.4 Améliorer la qualité environnementale et paysagère des espaces économiques 32

2.3 Renforcer l'économie agricole et l'autonomie alimentaire 33

2.3.1 Sanctuariser les sols vivants et fertiles comme biens communs 33

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.3.2 Améliorer les conditions d'exploitation, de transformation et de commercialisation agricoles 33
2.3.3 Engager une reconquête agricole et pastorale des friches 34
2.3.4 Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles 34

2.4 Développer l'activité forestière et la filière bois 36

2.4.1 Préserver et gérer durablement les espaces forestiers 36
2.4.2 Permettre le développement et la structuration de la filière bois locale 36

2.5 Orienter l'implantation du commerce pour vivifier les centralités 37

2.5.1 Consolider et équilibrer l'armature commerciale 37
2.5.2 Développer de façon volontariste les centralités commerciales pour mailler le territoire 37
2.5.3 Contenir le développement du commerce en périphérie 38
2.5.4 Diversifier les formes de commerce et renforcer les services de proximité 39
2.5.5 Favoriser un immobilier commercial qualitatif 39

2.6 Promouvoir un tourisme durable et régénératif 40

2.6.1 Structurer une stratégie touristique fondée sur la qualité des paysages et du patrimoine 40
2.6.2 Développer une offre touristique à faible empreinte environnementale 40
2.6.3 Renforcer les coopérations territoriales 41

3 AMÉLIORER LA ROBUSTESSE ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE 42

3.1 Préserver le capital écologique 44

3.1.1 Conforter l'ensemble des composantes écologiques du territoire 44
3.1.2 Intégrer des modalités de protection différenciées des milieux naturels 45
3.1.3 Constituer une trame de la nature ordinaire, notamment dans les tissus urbains 45

3.2 Reconnaître et valoriser le capital paysager et patrimonial 47

3.2.1 Fonder le projet sur la reconnaissance des paysages structurants 47
3.2.2 Fixer une grande exigence de qualité paysagère et de cohérence des formes 47
3.2.3 Impulser une déclinaison territorialisée et opérationnelle 49
3.2.4 Concevoir le paysage comme moteur de cohérence et de résilience territoriale 49

3.3 Engager une stratégie territoriale de régénération des cycles locaux de l'eau 50

3.3.1 Développer une approche régénérative et territorialisée de la ressource en eau 50
3.3.2 économiser les ressources et promouvoir la sobriété 51
3.3.3 Sécuriser et gérer solidairement les ressources 51

3.4 Préserver les sols vivants, non artificialisés comme biens communs 52

3.4.1 Limiter l'artificialisation des sols vivants 52
3.4.2 localiser les secteurs d'intérêt pour la renaturation 53

3.5 Développer l'autonomie énergétique du territoire 54

3.5.1 Renforcer la sobriété et la robustesse du modèle de développement urbain 54
3.5.2 Renforcer l'autonomie énergétique via la production locale d'énergie renouvelable 55
3.5.3 Organiser une transition énergétique juste et sociale 57

3.6 Prendre en compte la vulnérabilité du territoire aux risques naturels 58

3.6.1 Réduire l'exposition aux différents risques naturels 58
3.6.2 Rechercher et mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature 59

3.7 Maintenir un faible niveau d'exposition aux pollutions et aux nuisances 60

3.7.1 Limiter l'exposition des populations aux nuisances sonores et aux pollutions 60
3.7.2 Diminuer les sources de déchets et augmenter les actions de valorisation 60

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Table des documents graphiques

Carte 1: Organiser une ruralité vivante, active et solidaire..... 8
Carte 2 : Développer les mobilités durables 20
Carte 3 : Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire..... 30
Carte 4 : Préserver le capital écologique..... 46

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1 ORGANISER UNE RURALITÉ VIVANTE, ACTIVE ET SOLIDAIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

Les Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Le territoire repose sur un socle paysager et patrimonial d'une qualité exceptionnelle, qui fonde à la fois son attractivité, sa singularité et sa cohérence. Il s'appuie sur ce capital qui constitue son armature territoriale et paysagère pour organiser les transitions à venir, à savoir :

- *accueillir de nouveaux habitants sans banaliser les paysages,*
- *réinventer l'économie locale sans dégrader les milieux et les ressources,*
- *adapter les formes urbaines aux changements climatiques et sociétaux,*
- *renforcer la cohésion entre les villages de plaine, de piémont et de montagne.*

Le tassement de la croissance démographique observé par le passé n'est pas une fatalité. Le territoire ***cultive et valorise les singularités de chacune de ses composantes (cœur urbain, vallées cévenoles, gorges de l'Hérault) pour relancer la démographie des actifs.***

Il diversifie et améliore ***l'offre de logements pour la vie à l'année,*** *privilégie l'offre d'habitat dans les centres ou en densification de l'existant et propose une* ***stratégie d'équipement*** *qui vivifie les différents bassins de vie.*

Les ***modes d'urbanisation sont profondément renouvelés*** *afin de préserver les terres fertiles et redynamiser les cœurs de ville ou de village. La* ***recomposition urbaine des tissus existants****, que ce soit au niveau du secteur urbain central ou des quartiers pavillonnaires, est également au cœur du projet de territoire, et* ***constitue un levier fort de renforcement de son attractivité****.*

Enfin le territoire s'organise en faveur d'une ***transformation des modes déplacement*** *grâce, notamment, à un ambitieux schéma directeur des mobilités actives.*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.1 CONFORTER ET ÉQUILIBRER LES COMPOSANTES DE L'ARMATURE TERRITORIALE

1.1.1 CULTIVER LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES 3 BASSINS DE VIE

La stratégie pour le territoire consiste à renforcer les complémentarités internes et les synergies en cultivant les forces et spécificités de chacun. En particulier, l'attractivité et la vitalité du territoire sont renforcées en confortant la colonne vertébrale de polarités.

> ***Conforter et faire rayonner un cœur urbain fort de 9 600 habitants à l'horizon 2041***

Le cœur de territoire est structuré autour d'une « ville centre » attractive, dynamique et d'une conurbation recomposée et requalifiée. Il convient d'accompagner la recomposition du secteur urbain central en prenant appui sur une ville centre consolidée dans sa fonction résidentielle, dans la qualité de son cadre de vie, dans son offre d'équipements, de commerces et d'activités. Les communes satellites de Laroque, Cazilhac, Moulès-et-Baucels, sont intégrées dans un projet urbain d'ensemble qui permet d'améliorer significativement les complémentarités et synergies au sein de ce pôle intercommunal.

Les zones commerciales périphériques de proximité évoluent progressivement en centralités commerciales autour desquelles sont recomposées les centralités secondaires des communes. Le schéma de mobilité permet d'articuler entre elles les différentes centralités et relie le cœur de territoire au reste des communes du SCoT Cévennes Gangeoises et Suménoises.

> ***Dynamiser l'attractivité du bassin de Sumène dans le respect de son identité cévenole***

Les fonctions résidentielles et économiques de Sumène sont renforcées afin d'équilibrer le développement du territoire dans sa partie nord. En premier lieu, la fonction résidentielle de la commune est développée au travers de la production de logements destinés aux actifs notamment par une politique volontariste de réhabilitation qualitative des logements vacants. En parallèle, le développement des résidences secondaires est maîtrisé et encadré.

Les activités économiques sont également développées de manière volontariste pour dynamiser la démographie des actifs. Leurs implantations sont privilégiées dans une logique de mixité au sein des tissus urbains existants et en valorisant les friches industrielles du secteur.

Différentes initiatives sont développées : création de coopératives agricoles pour faciliter la commercialisation des produits locaux, développement d'espaces de coworking pour favoriser le télétravail, mise en place de services de proximité pour faciliter la vie quotidienne des habitants, organisation d'événements culturels et festifs pour valoriser le patrimoine local. Enfin, le niveau d'équipement de Sumène est conforté.

> ***Faire du sud un territoire-exemple de la ruralité vivante***

Le Sud, dynamique, répond de façon coordonnée aux défis de l'expansion métropolitaine. Le secteur recherche un juste équilibre entre la préservation d'une identité locale forte et la redynamisation démographique, vecteur de redynamisation économique. Il s'agit en particulier d'organiser et de guider la croissance démographique afin de l'utiliser comme moteur de la rénovation urbaine des centres anciens. En parallèle, le développement des quartiers périphériques et l'étalement urbain sont fortement maîtrisés. Cette stratégie implique de privilégier la requalification des centralités principales, d'améliorer la qualité urbaine et architecturale et de renforcer l'intensité du maillage par les circulations douces. Le renforcement du lien social (diversité culturelle et sociale, anciens et nouveaux saint-bauzillois, entre générations), est particulièrement important. Les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel sont également des ambitions majeures. Enfin, la complémentarité entre Saint-Bauzille-de-Putois et Agonès est renforcée au travers d'une coordination des politiques de logements et d'équipements.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Carte 1: Organiser une ruralité vivante, active et solidaire

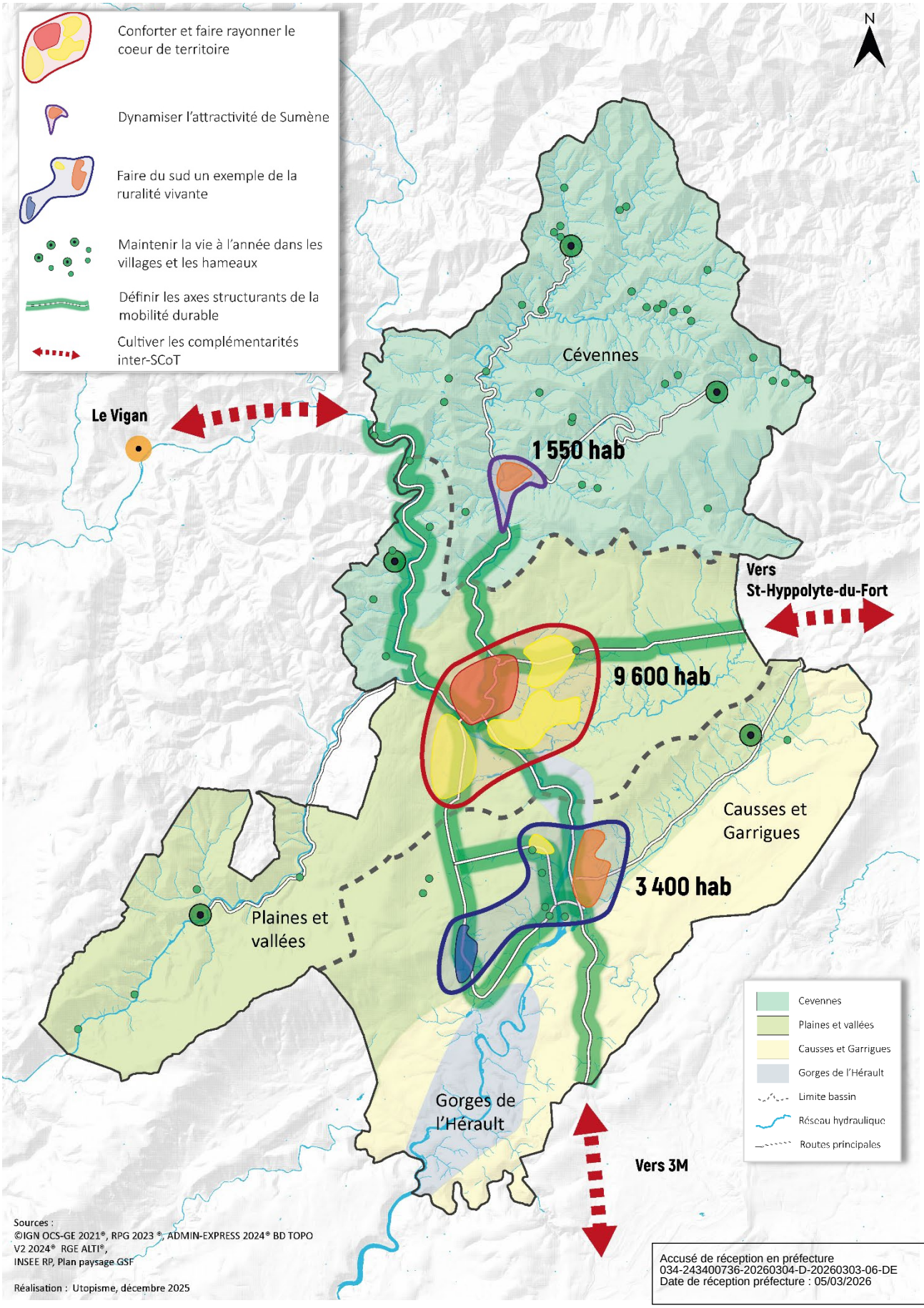

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.1.2 RENFORCER LA VIE DES VILLAGES ET LE MAILLAGE DES ÉQUIPEMENTS

L'ambition du territoire est d'assurer une meilleure répartition de la croissance démographique, des activités économiques, combinée à une meilleure accessibilité aux services et équipements dans l'ensemble du territoire.

Cela implique de travailler dans 2 dimensions : l'amélioration de l'attractivité des villages pour la vie à l'année et de l'accessibilité à l'offre d'équipements et de services localisée dans le cœur de territoire.

> ***Maintenir la vie à l'année dans les villages excentrés et les hameaux cévenols***

Le maintien d'une vie à l'année dans les villages excentrés est réalisé en développant concomitamment les logements pour la population permanente, des équipements, services et activités de proximité (même itinérantes). Le développement des résidences secondaires est maîtrisé.

Les hameaux constituent les lieux de vie traditionnels et historiques du territoire, en particulier de sa partie cévenole, dont il convient de conserver la vocation résidentielle, les savoir-faire ainsi que le patrimoine bâti.

Ces lieux de vie en archipel, accrochés aux reliefs, permettent de mailler ces secteurs du territoire et de compenser en partie l'isolement de leurs habitants. Ils constituent des témoignages vivants de la capacité humaine à s'adapter, à innover et à vivre en harmonie avec la nature.

Le nouveau portrait du hameau cévenol comporte des maisons rénovées avec des matériaux écologiques, des jardins partagés, des entreprises artisanales innovantes, une école connectée, une vie sociale dynamique et une forte identité culturelle.

> ***Améliorer significativement l'accessibilité aux équipements et services des polarités pour les villages excentrés***

Les villages excentrés du territoire doivent pouvoir bénéficier des équipements et services installés dans les polarités par différents outils : utiliser l'aménagement numérique pour conforter le maillage des services et leur accessibilité, développer le transport à la demande, déployer des services relais,…

1.1.3 CULTIVER LES COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

La communauté de communes s'inscrit dans une logique territoriale élargie, constituée d'aires d'interactions multiples avec lesquelles elle partage des éléments identitaires, des paysages, un environnement, des mobilités, qu'il convient de prendre en compte dans le projet. Il s'agit de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup et de Montpellier Méditerranée Métropole au sud, du PETR du Causses et Cévennes à l'Ouest et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol à l'Est.

La volonté des élus est de créer durablement un espace de dialogue avec les territoires de projet voisins, selon deux principes :

- Un principe de complémentarité et de solidarité : liens entre les espaces métropolitains et urbains, et les espaces ruraux, notamment en matière de ressources naturelles (forêt, eau, ...), en matière de paysage et d'espace de nature, en matière d'équipements, de services et de commerces structurants, en matière d'économie, ...
- Un principe de continuité, qu'elle soit fonctionnelle (mobilité, réseaux numériques, ...), ou environnementale (trame verte et bleue, bassins versants, ...).

En particulier, les projets d'aménagement et politiques publiques structurantes de la Communauté de commune du Grand du Pic-Saint Loup (Pic Studio, démarche de mobilité eXtrême Défi ou enjeux de gestion de l'eau) sont pris en compte et articulés avec ceux des Cévennes Gangeoises…

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.2 RELANCER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ORGANISER L'ACCUEIL DES POPULATIONS

1.2.1 SOUTENIR LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET L'ATTRACTIVITÉ POUR LES ACTIFS DU TERRITOIRE

La dynamique démographique s'est essoufflée ces dernières années et doit être relancée par une politique volontariste notamment en vue de fixer les actifs travaillant dans le territoire. Il s'agit de renforcer les conditions nécessaires à l'attractivité du territoire en termes d'habitat, d'activités économiques, d'offres de mobilité. Il convient également de valoriser les services, les équipements et la qualité de vie pour les jeunes ménages avec ou sans enfants dont le territoire est en déficit d'accueil.

Ainsi, l'ambition s'appuie sur une perspective d'accueillir environ 2 540 nouveaux habitants à l'horizon 2041, portant la population du SCoT à environ 15 500 habitants à la même échéance. Cela constitue une progression démographique globale de 20 % par rapport à la population de référence de 2021.

1.2.2 RAJEUNIR ET VIVIFIER LES BOURGS ET VILLAGES LES MOINS DYNAMIQUES

> ***Encourager l'arrivée des nouvelles populations dans les communes les moins dynamiques du point de vue démographique***

La stratégie d'aménagement territoriale vise à développer de manière volontariste l'apport de population et le rajeunissement des communes, notamment de celles ayant observée une moindre dynamique sur la période passée :

- Pour le cœur de territoire : Ganges, Cazilhac, Laroque, Moulès-et-Baucels ;
- Pour le Nord : Sumène, St Roman-de-Codières ; St Martial ;
- Pour le sud : Saint -Bauzille de Putois, Brissac.

Ainsi, au global, la répartition de la population vise au maintien des équilibres actuels dans une logique de complémentarité entre les 3 bassins de vie (64 % de la population accueillie dans le bassin de Ganges, 23 % dans le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois et 13 % dans le bassin de Sumène).

La répartition démographique proposée vise également les objectifs stratégiques suivants permettant de vivifier le cœur de territoire et la vie dans les villages :

- Améliorer la mixité sociale et générationnelle, notamment de la ville centre ;
- Développer l'attractivité pour les actifs et jeunesse de la ville-centre ;
- Organiser la croissance des villages satellites en lien avec une réflexion conduite à l'échelle intercommunale ;
- Maîtriser l'exode de la jeunesse.

> ***Prendre en compte les capacités d'accueil différenciées du territoire***

Cette perspective démographique prend en considération les dynamiques d'évolution constatées par le passé, les capacités ou potentialités d'accueil de nouveaux habitants au regard de la ressource en eau et des sensibilités environnementales, les équilibres propres à chaque composante territoriale et à chaque classe de l'armature, en fonction de leur vocation future (villes centres, pôles secondaires et relais, villages satellites et villages isolés) et de leurs caractéristiques.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.3 RENOUVELER LES MODES D'URBANISATION DANS UNE OPTIQUE DE SOBRIÉTÉ ET D'ADAPTATION

1.3.1 FIXER DES LIMITES À L'EXTENSION DE L'URBANISATION POUR PRÉSERVER LES FONCTIONS ALIMENTAIRES, ÉCOLOGIQUES ET HYDRIQUES DES SOLS

> ***Limiter l'étalement urbain en mobilisant le potentiel d'intensification des enveloppes urbaines existantes***

Les communes du territoire, et notamment les polarités, disposent d'importantes capacités d'intensification urbaine. Ainsi, le premier levier mobilisé pour limiter l'extension de l'urbanisation est la localisation du développement urbain au sein des enveloppes urbaines existantes, notamment dans les centralités principales ou secondaires (à créer) ainsi que dans les hameaux résidentiels.

La vacance structurelle présente dans les polarités est mobilisée pour la production de résidence principale. Près de 70% de l'urbanisation future en réponse aux besoins d'habitat, d'équipement et d'activité est localisée dans les enveloppes urbaines existantes.

Dimensionnement à articuler avec les révisions de PLU et programme en cours (Ganges /OPAH RU en cours ; Laroque PLU en cours de validation/ Cazilhac Révision PLU/ Brissac PLU arrêt en cours)

.

> ***Fixer des limites d'urbanisation strictes dans les secteurs de forte valeur agronomique ou hydrique***

La stratégie du territoire consiste également à fixer des limites strictes à l'urbanisation afin de préserver les sols fertiles.

Les modes d'urbanisation qui ont prévalu dans le passé, à savoir l'étalement urbain en taches d'huile dans les plaines, ont conduit à la destruction de surfaces fertiles, filtrantes et à forte valeur multifonctionnelle.

Le regard doit s'inverser sur ce qui fait la valeur d'un espace et sur la manière de guider le développement urbain dans une optique de renforcement de la résilience territoriale.

Ainsi, la présence de sols de fortes valeurs, qu'ils soient agricoles, naturels ou jouant un rôle majeur dans le fonctionnement hydrique et hydrologique du territoire permet de positionner les limites d'urbanisation des communes.

1.3.2 REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLES ET DE VILLAGES AU TRAVERS DE POLITIQUES COORDONNÉES

> ***Vivifier les centres anciens par des politiques publiques volontaristes et coordonnées***

La relocalisation du développement dans les centralités historiques requière de renforcer significativement leur attractivité résidentielle et économique. Cette dynamisation des bourgs-centres nécessite des politiques publiques volontaristes et coordonnées sur différents champs sectoriels au sein de projets urbains concertés : Accueil résidentiel et offre diversifiée d'habitat, développement économique et commercial, aménagement numérique, offre d'équipements, qualité architecturale et urbaine, accessibilité multimodale.

Cette ambition doit permettre de relayer et de renforcer les dispositifs en cours : OPAH RU (Ganges) « Petites villes de demain » (Ganges), les « contrats Bourgs-centres » (Ganges /Laroque, Saint-Bauzille-de-Putois), et la démarche « Petite Cité de caractère » (Laroque).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Valoriser le caractère patrimonial des centralités des villages et des hameaux***

Le patrimoine bâti des centres anciens et des hameaux constitue un atout pour consolider leur attractivité résidentielle, touristique et économique. Ces centres constituent des sites importants de déclinaison de la stratégie de qualité urbaine et paysagère du territoire (voir chapitre 3.2)

Les enjeux de rénovation de l'habitat et de dynamisation commerciale doivent s'accompagner de diverses dispositions en faveur de la qualité urbaine, architecturale et paysagère.

Ces orientations sont les suivantes :

- Respecter et adapter les typologies urbaines et paysagères traditionnelles lors des projets de restauration des centres anciens ;
- Mettre en valeur les cours d'eau dans les traversées urbaines ;
- Valoriser les espaces publics structurants ;
- Préserver les parcs, jardins, sites paysagers et arbres d'intérêt ;
- Affirmer la place du végétal dans les tissus urbains ;
- Revaloriser les entrées de ville ou de village (voir précisions dans le chapitre 3.2).

1.3.3 ACCOMPAGNER LA RECOMPOSITION DU SECTEUR URBAIN CENTRAL

Le territoire des Cévennes Gangeoises et Suménoises a la particularité de disposer d'un cœur de territoire constitué de plusieurs communes fortement imbriquées du point de vue de leur tissu urbain et complémentaires dans leurs fonctions.

Il convient d'accompagner la recomposition de ce secteur urbain central de manière à en renforcer les fonctions urbaines structurantes et stratégiques pour le territoire élargi.

Le cœur de territoire pourra atteindre un poids global de 9600 habitants à horizon 2041 ce qui en fait une polarité urbaine à fort potentiel d'attractivité dans l'arrière-pays cévenol.

Cependant, pour jouer ce rôle stratégique dans l'avenir, il est nécessaire d'organiser, de qualifier de structurer le secteur, dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble en travaillant sur plusieurs dimensions de façon concomitante :

- Coordonner la programmation de l'offre d'habitat en réponse aux besoins et dans une logique de rééquilibrage ;
- Promouvoir des positionnements économiques et commerciaux complémentaires en cohérence avec l'armature commerciale définie dans le chapitre 2.5 (et dans le DAACL) ;
- Requalifier et recomposer les zones commerciales périphériques de Ganges en créant un lien fort avec la centralité commerciale principale (centre-ville) ;
- Accompagner la mutation des zones commerciales périphériques de Ganges et de Laroque en centralités commerciales secondaires, en lien avec la recomposition des quartiers pavillonnaires ;
- Anticiper la localisation des équipements selon leur niveau de rayonnement dans un principe de mutualisation ;
- Concevoir un schéma d'aménagement d'ensemble permettant de mettre en cohérence les dessertes par l'offre de mobilité diversifiée et d'assurer des continuités de voiries ou d'espaces publics ;
- Garantir les continuités agricoles, naturelles et écologiques ;
- Prendre en compte les enjeux partagés de sensibilités et d'intégration paysagères.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.3.4 ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION QUALITATIVE DES TISSUS URBAINS EXISTANTS ET LEUR INSERTION PAYSAGÈRE

> ***Respecter les caractéristiques des paysages cévenols***

Les opérations de renouvellement urbain ou d'extension doivent être pensées dans le respect des paysages identitaires cévenols. La composition urbaine, les matériaux, la végétation, les murs de soutènement ou murets en pierre, les transitions avec les espaces agricoles et naturels doivent être conçus comme des continuités du paysage culturel inscrit au patrimoine mondial.

> ***Accompagner qualitativement la mutation des tissus pavillonnaires***

Les tissus pavillonnaires constituent une part très significative de l'enveloppe urbaine totale et des lieux de vie du territoire. Si ces formes urbaines répondent encore aujourd'hui aux aspirations de leurs habitants, elles vont devoir progressivement évoluer et se transformer dans l'avenir afin de répondre aux enjeux de la sobriété foncière, de la mutation des modes de vie et du dérèglement climatique.

Il s'agit d'être en mesure d'accompagner l'évolution de ce tissu pavillonnaire dans une optique d'amélioration globale de leur qualité et de leurs fonctionnalités.

Ainsi, il convient d'être en mesure de déterminer, pour chaque secteur :

- les secteurs les plus opportuns pour porter une intensification urbaine et répondre aux besoins du territoire,
- les secteurs potentiels de création de centralités secondaires et les besoins de mixité des fonctions ;
- les besoins d'amélioration de la qualité urbaine, paysagère et du cadre de vie des tissus pavillonnaires dilatés : espaces publics, mobilités douces, plantations, équipements…
- l'adaptation des formes architecturales des nouveaux projets au contexte local ;
- les solutions d'adaptation au réchauffement climatique (canopée, puits de fraicheur/perméabilité des sols/réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations..)

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.4 DIVERSIFIER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LA VIE À L'ANNÉE

Le parc de logements du territoire doit être fortement diversifié afin de répondre à l'ensemble des besoins de la population actuelle et future, dans l'optique de privilégier la vie à l'année. L'offre doit être ciblée plus particulièrement pour les jeunes ménages avec ou sans enfants n'ayant pas encore acquis de patrimoine et aux revenus faibles ou moyen. Le changement climatique et son impact sur la qualité de vie dans les logements doivent être anticipés de façon très volontariste.

1.4.1 COMPLÉTER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES MÉNAGES ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS

> ***Mettre en œuvre une stratégie de production de logements qui favorise la vie à l'année***

Il s'agit donc de compléter l'offre de logements notamment de petites ou moyennes surfaces en location ou accession en adéquation avec la stratégie d'accueil et la prospective démographique pour renforcer la présence à l'année de la population :

- Développer une offre locative privée qualitative et répartie sur tout le territoire
- Renforcer l'offre d'accession de type T2 ou T3 notamment dans les villages satellites
- Renouveler le locatif social notamment en plus petit logement
- Développer les structures d'accueil type résidences sénior et pour les personnes dépendantes

> ***Accélérer l'adaptation des logements au réchauffement climatique***

Dans le contexte de changement climatique, il s'agit d'accélérer l'amélioration de la performance thermique du parc de logements sur le territoire ce qui concourt à renforcer la qualité de vie et participe au renforcement de l'attractivité. Ainsi, le dispositif en cours PIG Hérault (Projet d'intérêt Général) sur le territoire est à renforcer sur les années à venir.

La rénovation des bâtiments permet une amélioration du confort thermique des occupants mais est également un levier pour la réalisation de travaux sur les façades et ainsi participe à la qualité paysagère et patrimoniale des villes et du territoire. De plus l'adaptation des logements réduit la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire en réduisant leurs factures énergétiques (Voir chapitre 3.5)

1.4.2 ADAPTER LE RYTHME DE LA PRODUCTION LOGEMENT AUX SPÉCIFICITÉS DES COMMUNES, DES BASSINS DE VIE ET DES NIVEAUX DE POLARITÉ

La production de logement doit s'adapter au bassin de vie du territoire en volume et en typologie d'offres visant à rééquilibrer l'armature territoriale.

Selon l'hypothèse de croissance démographique retenue et de calcul des besoins, il est nécessaire de produire 1 270 logements supplémentaires dont 900 à construire et 370 réhabilitations des logements vacants.

1.4.3 PRIVILÉGIER L'OFFRE D'HABITAT DANS LES CENTRES ET EN DENSIFICATION DE L'EXISTANT

Dans une logique de sobriété foncière, il s'agit de s'appuyer sur les limites urbaines actuelles pour développer cette offre complémentaire de logements en traitant les problématiques de vacance en centre ancien et en intensifiant la trame urbaine des quartiers pavillonnaires.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Réhabiliter les logements en centre ancien***

Les centres anciens constituent une opportunité pour diversifier l'offre de logements en petites et moyennes surfaces à destination des jeunes ménages dans le cadre d'un premier achat ou d'une location pour s'installer sur le territoire.

Ainsi, dans la poursuite du PIG Hérault, il est nécessaire de porter une forte ambition de mobilisation des logements vacants ou des friches bâties dans les centralités et en particulier dans les cœurs de ville, de bourgs et de villages, tout en préservant les puits de fraîcheur dans une logique d'adaptation au réchauffement climatique .

La réhabilitation et rénovation de l'habitat existant, en priorité en faveur de la requalification des logements insalubres et/ou vacants répond aux objectifs suivants :

- Remettre sur le marché des logements vacants,
- Rénover des logements insalubres et indécents,
- Optimiser la qualité énergétique de ce parc,
- Améliorer la qualité urbaine, la végétalisation et les espaces publics en périphérie de ces logements.

Les outils à mobiliser pour inciter les propriétaires privés à agir sont développés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

> ***Recomposer et densifier les quartiers pavillonnaires autour de centralités secondaires dynamisées***

Il convient de valoriser les potentialités existantes dans les enveloppes urbaines pour développer des centralités secondaires dans les villages satellites. Ces centralités secondaires sont étoffées et supports d'une nouvelle offre de logements et d'une offre de services de proximité en commerces et équipements.

Ces secteurs de densification, clairement identifiés, s'inscrivent dans une stratégie d'accessibilité en mode de déplacement doux et font l'objet de traitement urbain spécifique adapté à cette mixité fonctionnelle.

1.4.4 MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET LOCATIONS TOURISTIQUES

Les résidences secondaires sont un segment de logements à maitriser de manière différenciée sur le territoire. Pour certains villages, cette occupation temporaire incompatible avec la vie à l'année concourt à leur dévitalisation.

Ainsi, pour y remédier, il convient :

- d'infléchir leur développement dans les villages ruraux pour favoriser l'habitat à l'année ;
- d'encadrer leur développement dans les polarités et plus particulièrement des locations touristiques qui pourraient limiter l'occupation à l'année des centres-anciens.

Les nouveaux instruments de régulation des meublés touristiques issus de la loi Le Meur pourront ainsi être mobilisés pour encadrer ce développement excessif et préserver le marché locatif d'habitation... Les modalités sont précisées dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.5 PROPOSER UNE STRATÉGIE D'ÉQUIPEMENT QUI VIVIFIE LE TERRITOIRE

1.5.1 ORGANISER L'IMPLANTATION DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE OPTIQUE DE MAILLAGE

Les communes, à chaque niveau de polarité, doivent s'inscrire dans une trajectoire de renforcement du niveau d'équipement en réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic et précisés ci-après.

L'ambition du territoire est d'assurer une meilleure répartition et surtout une meilleure accessibilité aux services et équipements par une combinaison de réponses déclinées ci-après.

> ***Construire une offre de services aux populations hiérarchisée et cohérente pour réduire les déplacements***

Il s'agit de définir une stratégie de localisation et les principes de répartition des équipements, des centres de formation et des locaux sur le territoire en cohérence avec l'offre d'habitat, de mobilités, et des public ciblés :

- Implanter les équipements stratégiques dans les polarités principales et secondaires en s'appuyant notamment sur le plan de déplacement
- Développer localement des services et équipements de proximité dans les villages satellites, dans une logique de complémentarité et en accompagnement du développement de centralités secondaires (Laroque/ Cazilhac).

Le projet de Médiathèque de Saint-Bauzille de Putois (approche intergénérationnelle) et la rénovation en cours du Cinéma à Ganges s'inscrivent dans cette stratégie.

> ***Développer une offre de proximité et l'accès aux équipements dans les villages excentrés***

L'ambition est de préserver un socle de services publics accessibles à tous dans les zones rurales. Il s'agira d'assurer les services de base concourant à maintenir la vitalité des villages au quotidien, par une garantie d'un panel de services (bureau de poste, école primaire, maintien d'un distributeur de billets, ...). En effet, la surface du territoire nécessite un maillage de ses équipements et services, notamment en matière de regroupement (petite enfance, équipements culturels comme les bibliothèques, scolaire...).

1.5.2 RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DU TERRITOIRE (VIEILLISSEMENT, ACTIFS, FAMILLES, JEUNESSE)

> ***Développer une offre d'équipements et de soins adaptées au vieillissement***

La proximité du bassin métropolitain, la qualité du cadre de vie dans le territoire et l'accessibilité des prix du foncier permettent d'envisager un positionnement spécifique en matière d'accueil de structures d'hébergement pour les personnes âgées (résidence senior, maison de retraite) et de services associés (exemple de la résidence sénior à St Bauzille de Putois)

Il convient également de lutter contre l'isolement des personnes âgées en apportant des réponses adaptées.

> ***Développer une offre d'équipements adaptée aux jeunes, aux actifs et aux familles***

Le territoire ambitionne d'attirer progressivement une population plus jeune et plus active. Cela implique de combler les manques et renforcer le niveau d'équipement destiné à ce public : établissement de formation supérieure, médecine généraliste et dentistes, maternité, maillage numérique, structures pour vivifier le tissu associatif, la culture et les travailleurs indépendants (tiers-lieux, coworking), équipements sportifs …

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.6 DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE ET SOLIDAIRE

1.6.1 CONCEVOIR DES MODES D'URBANISATION FAVORABLES À LA MOBILITÉ DURABLE

> ***Articuler les choix d'armature et le schéma de mobilité***

La proposition de hiérarchisation claire des différents niveaux de polarités et de structuration territoriale (cœur de territoire, pôles secondaires, pôle relais et villages) est un préalable indispensable à la mise en place d'une nouvelle offre de mobilité sur le territoire. Chaque pôle, en fonction de son rang dans la hiérarchie urbaine, apporte à son niveau et par rapport à sa zone de chalandise une réponse aux besoins essentiels de la vie quotidienne (besoins primaires, hebdomadaires …) et dispose ainsi d'une offre de mobilité en conséquence.

Le projet de recomposition et de structuration des fonctions urbaines stratégiques du cœur de territoire (qui concentre 62% de la population, 70% des équipements et 70% des emplois) offre l'opportunité de développer les mobilités décarbonées sur les courtes distances et les flux internes au travers du déploiement volontariste des modes actifs.

Il convient également de valoriser le **potentiel de développement des mobilités décarbonées vers l'extérieur** par le biais du déploiement d'axes structurants favorables au covoiturage organisé et aux transports en commun (voir 1.6.2). En effet, les infrastructures supports de ces mobilités vers l'extérieur sont limitées en nombre et les flux réguliers sont clairement identifiés. Cette orientation s'inscrit également dans le cadre Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbaine de Montpellier auquel est intégrée la CCCGS.

Ainsi, l'armature urbaine est le socle d'un nouvel équilibre de déploiement de l'offre mobilité sur le territoire, avec comme lien, l'axe vallée et ses pôles intermodaux seront les nœuds stratégiques diffusant des ramifications jusque dans les communes rurales.

Cette structuration et ces aménagements nécessitent un dialogue avec les Départements qui sont compétents sur la plupart des axes (arbitrages départementaux).

> ***Concevoir une urbanisation favorable à la mobilité durable et de proximité***

La stratégie d'aménagement proposée permet de concevoir un mode d'urbanisation plus durable en anticipant, dans tous les projets d'urbanisation en densification ou en extension. Il faudra ainsi assurer une réflexion coordonnée entre projets urbains et offre de mobilité (garantir une accessibilité tous modes). **La mixité des fonctions dans les tissus et la compacité des formes urbaines** sont recherchées au sein de tout projet de développement urbain, d'implantation de commerces et d'équipements, de proximité en cœur de village et de quartier.

Un des objectifs majeurs de la stratégie de mobilité est d'organiser le rapprochement entre les services, les équipements et les habitants dans un double souci de réduire les déplacements motorisés et de conforter toutes les parties du territoire.

Ceci concerne les services et équipements de base dont les commerces, les services de base de santé, les services publics de base, les écoles, les établissements pour personnes âgées, … en fonction de chaque niveau de l'armature territoriale.

Cela permettra de développer également la non-mobilité et mobilité immatérielle via :

- le développement de services ambulants ou à distance (télétravail, santé…)
- la transformation numérique de la société.
- La mise en œuvre d'espaces de coworking et la valorisation des kilomètres non parcourus (réflexion à conduire avec l'ADEME)

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Ces évolutions en matière d'urbanisation, d'affirmation de la hiérarchisation urbaine doivent s'accompagner d'un changement des habitudes de déplacements des habitants via des outils de sensibilisation et des incitations.

1.6.2 DÉFINIR LES AXES STRUCTURANTS SUPPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE

L'ambition consiste à définir l'architecture support de ces mobilités alternatives permettant de créer les conditions du changement des manières de se déplacer dans le territoire.

Les axes et sites stratégiques à aménager à moyen et long terme sont définies sur la base des études sectorielles conduites en amont (Plan Global de Déplacement et SMDA) afin de prévoir les mesures permettant d'accélérer le report modal.

Le premier tronçon de piste cyclable structurante est achevé en 2025. L'objectif est de relier Ganges, et ses équipements de proximité à la voie verte (avec une attention spécifique pour permettre les accès aux écoles).

Un déploiement du dispositif « Savoir Rouler à vélos » sur l'ensemble des groupes scolaires est conduit par la CCCGS en compléments des investissements.

> ***Aménager les axes et secteurs structurants de la mobilité active***

Le schéma directeur des modes actifs (SDMA) définit une stratégie politique de développement de l'usage du vélo, visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle. Il vise à garantir la sécurité pour les cyclistes et à favoriser l'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage. Il comprend un schéma d'intention pour les itinéraires et types d'aménagements à implanter sur le territoire. Enfin, il facilite la coordination des services qui interviennent sur le territoire.

Ainsi, il convient de retranscrire spatialement les choix et priorités qui ont été définies par la CCCGS dans son schéma (voir document graphique N°2):

- L'armature structurante ou plus locales des aménagements cyclables, les itinéraires cyclosportifs et les liaisons vers l'extérieur permettant de mailler le territoire à horizon 2030 par des liaisons intra et intercommunales performantes (combinaison de solutions plus ou moins ambitieuses et coûteuses selon les besoins et contraintes locales) ;
- La localisation des zones de circulation mixte à instituer en centralité (secteurs à apaiser) ;
- L'implantation d'une offre de stationnement vélo implantée en cohérence avec les pôles d'attractivité des centralités (commerces et équipements), les aires de co-voiturage et arrêt de TC et les grands axes et sites touristiques (dans la poursuite des actions en cours à savoir la création d'arceaux vélos à proximité des commerces).

> ***Aménager les axes structurants du co-voiturage organisé favorisant l'intermodalité***

Le Département de l'Hérault a défini l'implantation de places de covoiturage sur le territoire de la Communauté de Communes : 10 Aires de covoiturage corrélées avec dispositif rézopouce et arrêt de Bus dans 9 communes différentes sont programmées. Les places sont majoritairement identifiées sur des parkings existants en centre-ville, elles sont visibles et accessibles.

Il convient de s'appuyer sur ce maillage et de faire évoluer les aires de covoiturage en station de mobilité bien équipées et favorisant l'intermodalité. Le niveau d'équipement des stations (box vélo sécurisé, bornes de recharge...) est adapté au niveau de chacune (station de mobilité structurante/ station de mobilité relais/ Station de mobilité rurale).

Un projet de Pôle d'échange multimodal est à l'étude dans la commune de Ganges (ARAC).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Renforcer l'offre de transports en commun***

L'amélioration des lignes de transports collectifs routiers interne et en lien avec les pôles extérieurs dans une logique d'InterSCoT est préconisée. Il s'agit de garantir une offre de transports collectifs pérenne, toute l'année et non déterminée par le calendrier scolaire.

Cette ambition amplifie le renforcement de l'offre de service de la ligne de bus 608 déjà engagé par Hérault Transport (3 bus directs supplémentaires par jour entre Ganges et Montpellier).

Par ailleurs, les transports en commun vers Saint-Martial et Saint-Roman-de-Codières ainsi que vers Gorniès sont actuellement très limités. Il est attendu un renforcement et un développement de l'offre de transport public vers ces communes selon des modalités adaptées à chaque situation (ligne existante à renforcer, transport à la demande à développer).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Carte 2 : Développer les mobilités durables

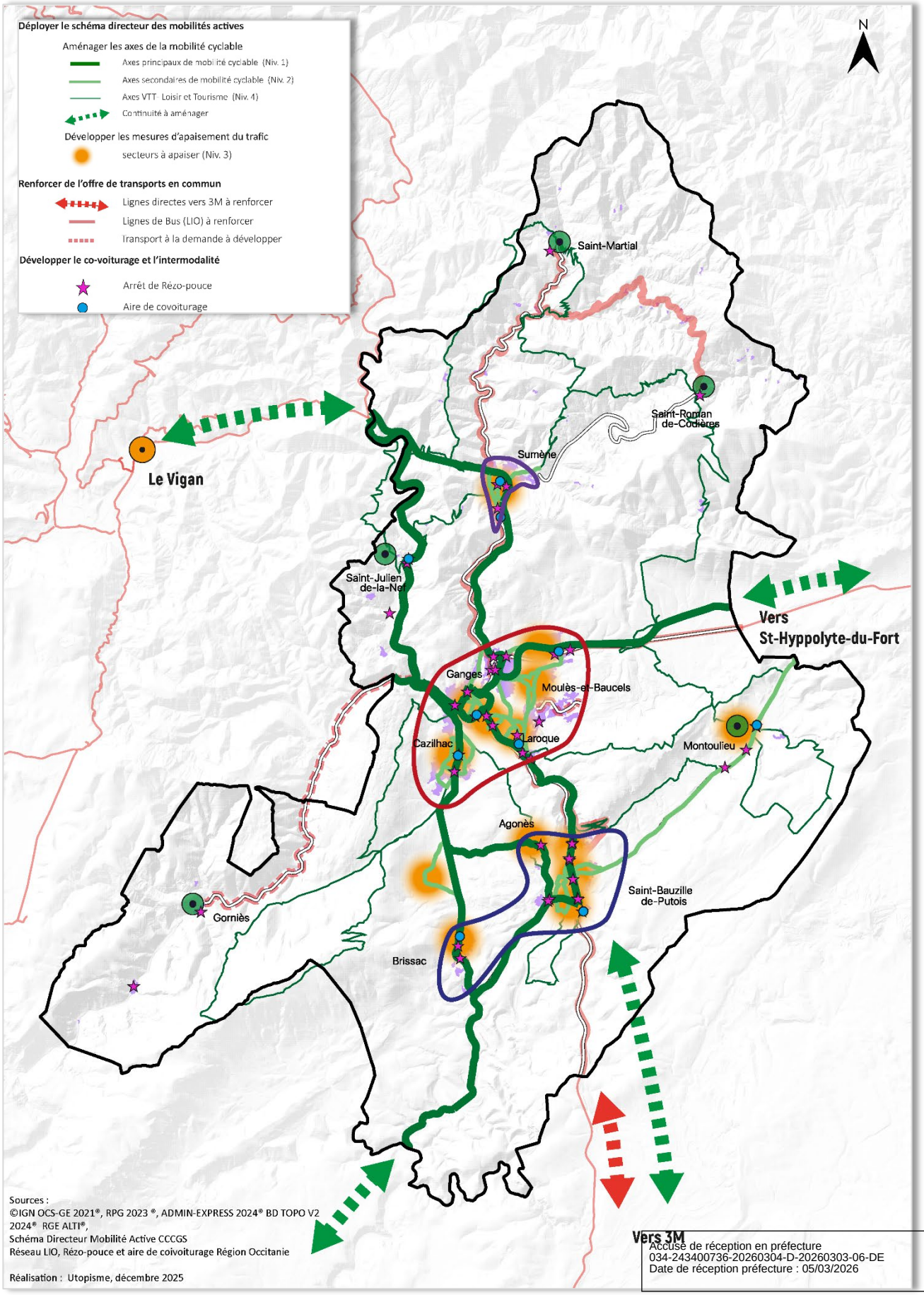

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Légende de la Carte 2 - Développer les mobilités durables

Déployer le schéma directeur des mobilités actives

Aménager les axes de la mobilité cyclable

- Axes principaux de mobilité cyclable (Niv. 1)
- Axes secondaires de mobilité cyclable (Niv. 2)
- Axes VTT- Loisir et Tourisme (Niv. 4)
- Continuité à aménager

Développer les mesures d'apaisement du trafic

- secteurs à apaiser (Niv. 3)

Renforcer de l'offre de transports en commun

- Lignes directes vers 3M à renforcer
- Lignes de Bus (LIO) à renforcer
- Transport à la demande à développer

Développer le co-voiturage et l'intermodalité

- Arrêt de Rézo-pouce
- Aire de covoiturage

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

1.6.3 AMÉLIORER LES MOBILITÉS DE PROXIMITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES URBAINES

> ***Améliorer la marchabilité des espaces urbanisés en mettant à niveau les aménagements***

Pour créer un environnement favorable à la pratique de la marche, la réduction des distances doit s'accompagner d'une politique volontariste de mise à niveau des aménagements. Il convient d'aménager et de valoriser la place des piétons dans la ville, les villages, les quartiers pavillonnaires et dans le bâtiment, en réduisant notamment la place de la voiture au sein de l'espace public.

Il s'agit également de rendre lisible la hiérarchisation des itinéraires piétons.

> ***Maîtriser et moduler l'offre de stationnement en fonction des types d'usages***

La stratégie en matière de stationnement doit être adaptée en fonction des besoins des usagers et de la pratique souhaitée des différents espaces.

Elle se décline par différentes mesures qui peuvent être combinées :

- Prévoir une offre de stationnements privée suffisante et bien dimensionnée dans les opérations à dominante résidentielle pour trouver le bon équilibre entre réponse aux besoins des habitants et incitation au changement de modes de déplacement ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter l'utilisation de la voiture pour les déplacements courts (« la mise à distance de la voiture »). Le principe est de faire en sorte que la voiture reste le plus possible au garage, pour laisser la place aux modes de déplacements de proximité : le garage doit être sécurisé et confortable, mais il peut faire l'objet d'une localisation légèrement déconnectée du logement par exemple.
- Organiser l'offre de stationnements publics en cohérence avec la répartition, la localisation et la nature des équipements publics, des commerces, services, arrêts de transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux. Cette offre pourra être localisée en proximité mais en dehors des centres-bourgs pour inciter les déplacements par les modes actifs dans les centres.
- Intégrer ces aires de stationnements publics dans le paysage naturel ou urbain.
- Dans les communes qui le nécessitent, notamment à forte fréquentation de loisir, dissocier les usages sur l'offre de stationnement : résidentiel, actif, tourisme.

1.6.4 ORGANISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES SECTEURS TOURISTIQUES ET DANS LES GRANDS SITES

> ***Développer les réseaux cyclables à vocation de loisir***

Le Schéma Directeur des Modes Actifs prévoit une armature d'itinéraires cyclosportifs spécifiques qui maillent largement le territoire :

- Boucle VTT de 53km en cours de convention ;
- Opération escapade nature sans voiture ;
- Opération cols réservés (route fermée à la circulation motorisé)

L'objectif est le développement de **réseaux cyclables et pédestres à vocation de loisir et de découverte**, connectant les villages, les vallées et les sites emblématiques, dans une logique de **mobilité douce** et de **valorisation paysagère (voir 3.2)**.

Ces itinéraires s'appuient sur les routes à faible trafic, les chemins existants et les connexions intercommunales, en cohérence avec les principes de gestion du Grand Site de France et du Bien UNESCO.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Organiser et canaliser le stationnement***

Les objectifs poursuivis sont de mieux orienter les flux de fréquentation en termes d'accessibilité des sites, à travers une organisation adaptée des aires de stationnement et de la signalétique.

Il convient donc de prévoir des aires de stationnement aux abords des espaces naturels ayant une vocation de loisirs ou de découverte afin d'éviter le stationnement sauvage, éviter les dégradations et pollutions de ces espaces et canaliser les flux dans ces milieux sensibles. Les aires sont intégrées dans le paysage naturel ou urbain et leur capacité de stationnement en adéquation avec les sensibilités environnementales identifiées. Des opérations de renaturation d'espace dégradé (ripisylve) sont prévues.

Figure 1 : Plan de circulation et de stationnement de St Etienne d'Issensac (Brissac)

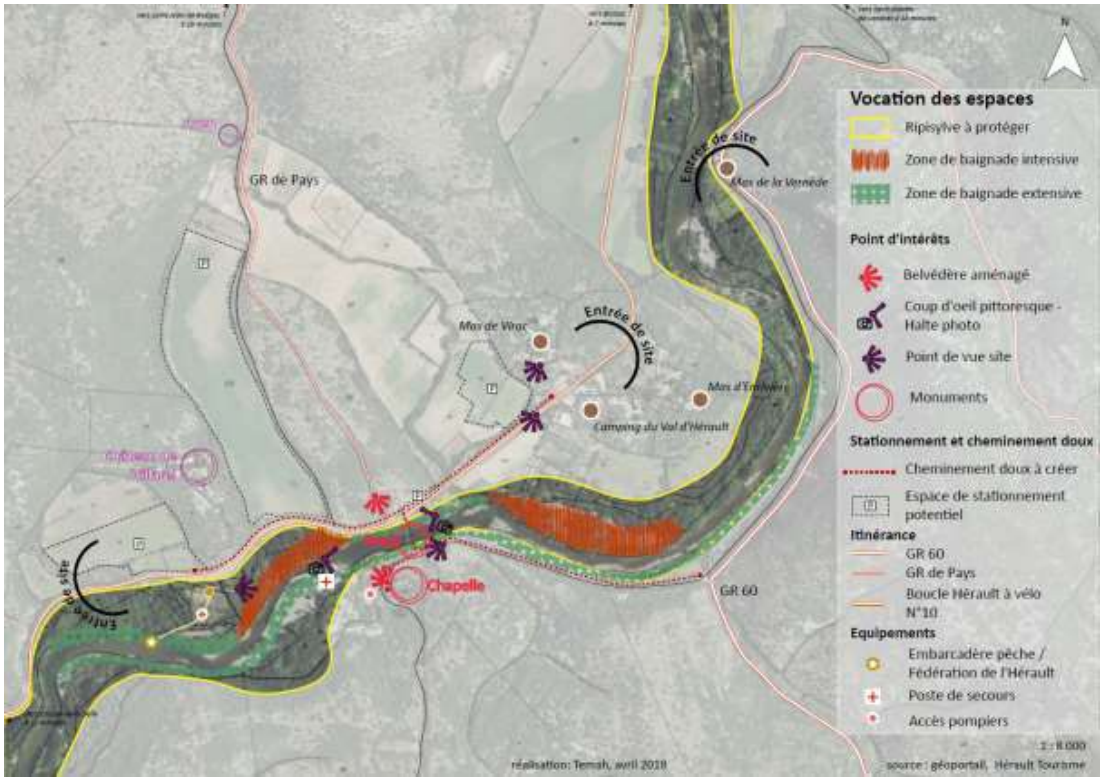

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2 REVITALISER ET IRRIGUER LE TERRITOIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

L'ambition du territoire est de renforcer la résilience du système productif *local en agissant sur plusieurs dimensions stratégiques : la relocalisation d'activités d'emploi, l'autonomie territoriale et la sobriété. La prise en compte des limites planétaires implique de passer d'une économie productive et extractive, fondée sur le principe « extraction-transformation-rejet » à une économie de la sobriété, réduisant la consommation de ressources, d'énergies, de matières et la production de déchets.*

Il s'agit de créer les conditions pour ***favoriser la transition vers un nouveau modèle économique sobre et résilient*** *(agriculture nourricière, forêt multifonctionnelle, économie sociale et solidaire, écologie industrielle territoriale, tourisme à faible impact environnemental, commerce à fort ancrage local) et l'émergence de nouveaux métiers.*

En matière de ***localisation du développement économique****, il s'agit de promouvoir le principe de* ***« la bonne entreprise au bon endroit »*** *: Implantation des activités en mixité en priorité, cohérence entre la taille, le rayonnement des entreprises et les secteur préférentiels d'installation, valorisation du potentiel économique des communes rurales, prise en compte des enjeux écologiques et paysagers ….*

L'agriculture est structurante et stratégique pour l'avenir*. Les sols vivants et fertiles sont sanctuarisés comme biens communs. Tout est mis en œuvre pour améliorer les conditions d'exploitation et de développement des activités agricoles, puis d'engager une reconquête des espaces sous-utilisés.* ***L'activité forestière, malgré ses contraintes, est dynamisée****, notamment en lien avec la filière bois-énergie.*

Le ***commerce*** *façonne l'identité des bourgs et des villages, anime les espaces publics et structure les liens de proximité. Ainsi, il constitue un levier fort de politique publique pour* ***vivifier les centralités*** *en leur en redonnant de la valeur et une place stratégique. Il est également mobilisé pour impulser la recomposition urbaine des tissus pavillonnaires et périphériques.*

La stratégie touristique est fondée sur la qualité des paysages, *la sobriété des aménagements et la valorisation du patrimoine (culturel et naturel) dans une optique régénérative.*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.1 DÉVELOPPER LE TISSU ÉCONOMIQUE ET LES CAPACITÉS DE PRODUCTION LOCALES

2.1.1 DYNAMISER L'ÉCOSYSTÈME EN DÉVELOPPANT DES FILIÈRES PRODUCTIVES LOCALES ET INNOVANTES

L'écosystème productif local est dynamisé en développant les filières productives et innovantes basées sur les ressources propres du territoire. Ainsi, le territoire s'inscrit dans une trajectoire de « Fab Territory[1] » visant à renforcer significativement ses activités productives et son autosuffisance.

Les segments d'activité visés sont les suivants : Agriculture et agroécologie, agroalimentaire, forêt (bois énergie et bois d'œuvre), matériaux et carrières, fabrication de biens et artisanat local (textile, industrie lowtech), économie circulaire et recyclage ; filières EnR.

Le territoire s'organise et crée les conditions permettant de renforcer les capacités de production locales et les circuits courts (denrées agricoles, transformation locale, biens et artisanat...).

L'objectif est de créer des emplois relevant de la sphère productive de façon à améliorer le taux d'emploi du territoire et à de limiter sa dépendance par rapport aux bassins d'emplois extérieurs.

Cette relocalisation d'emplois productifs implique de dimensionner foncier économique en conséquence de façon à développer et diversifier l'offre d'accueil d'entreprises artisanales et industrielles. Cette stratégie offre également l'opportunité de redynamiser les communes plus rurales pour ce qui relève de la filière agroalimentaire et sylvicole. Il convient ainsi d'identifier de nouvelles niches économiques adaptées à la ruralité en valorisant notamment le recyclage foncier (friches industrielles).

Il convient également de créer les conditions de l'interconnaissance entre acteurs, de la diffusion de l'innovation économique pour faciliter les interdépendances en développant une large gamme d'outils et de solutions : tiers-lieux, fablab, ateliers partagés, plateforme, club …

2.1.2 DÉCARBONER ET ANCRER L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE ET TOURISTIQUE

L'amélioration de la résilience territoriale implique également des efforts en matière de décarbonation de l'économie présentielle et d'ancrage territorial des activités. Les cibles de la dynamisation de l'économie présentielle sont les suivants : commerce et distribution, tourisme, santé action sociale, économie la personne, bâtiment et travaux publics, services de proximité ingénierie, réparation.

Dans le cadre de la planification, il s'agit d'agir dans plusieurs directions complémentaires :

- Organiser la localisation et les conditions d'installation du commerce favorisant l'ancrage local, ainsi que le commerce de proximité.
- Développer les métiers autour du « care » (silver-économie) au plus près des habitants du territoire. Le vieillissement de la population va créer des besoins significatifs dans ce domaine. Le territoire se positionne et anticipe ce phénomène en valorisant une offre immobilière très concurrentielle au regard des grandes villes afin de répondre aux besoins des Métropoles et de créer des emplois en milieu rural (utilisation de bâtiments inoccupés, anciennes filatures, usines, etc.)

[1] *L'idée des Fab Territory est de changer ce mode de production / consommation et s'orienter vers une solution plus responsable, notamment pour l'environnement. En relocalisant les industries au plus proche des villes et en modifiant les pratiques de production au profit d'une économie circulaire basée sur la réutilisation et le recyclage, il s'agit de rendre les territoires autosuffisants. Les exportations se limiteraient alors à des flux d'informations et de connaissances (Data In / Data Out ou DIDO) et non plus des transferts de matières premières ou produits manufacturés.*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- Développer une offre touristique raisonnée et à faible empreinte environnementale et sur une période plus étendue (voir chapitre 2.6) ;
- Organiser le maillage numérique du territoire et développer les conditions d'accueil de certaines activités (numérique, avec des garde-fous environnementaux.

2.1.3 INVESTIR LE CHAMP DE LA FORMATION ET DE L'INNOVATION

L'accompagnement de la transformation de l'écosystème économique territorial nécessite également d'investir de manière volontariste le champ de la formation.

La stratégie de formation est structurée en favorisant l'adéquation des compétences entre les employeurs, les personnes en recherches d'emplois et les actifs du territoire. Elle recherche également à limiter l'évasion des jeunes populations sur les territoires voisins en leur offrant des cursus locaux.

Le territoire développe les établissements d'enseignement supérieur, de formation continue en ciblant des thématiques pour une offre adaptée (ex : environnement, numérique/ santé). Il recherche la complémentarité et les synergies avec l'offre de formation professionnelle du Pays Viganais.

Il convient par ailleurs d'étudier les possibilités d'implantation de sièges secondaires d'organismes de formation de Montpellier et de Nîmes.

2.1.4 SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CULTURELLE, MOTEUR D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Enfin le territoire soutient et développe l'économie culturelle, véritable moteur d'attractivité territoriale. Il s'agit notamment de valoriser la culture comme levier d'identité et de revitalisation des centralités :

- Déployer des événements et circuits culturels ancrés dans les paysages et les patrimoines cévenols.
- Intégrer les équipements culturels dans les projets urbains et les aménagements de centralité.
- Favoriser la mixité des usages entre culture, artisanat et tourisme pour renforcer l'attractivité du territoire

Enfin, il, est nécessaire d'étudier l'opportunité de réinvestir les friches et bâtiments anciens pour accueillir des espaces culturels et créatifs.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.2 ÊTRE INNOVANT DANS L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ET IRRIGUER LE TERRITOIRE

2.2.1 AMÉLIORER LES COMPLÉMENTARITÉS, LA COHÉRENCE ET L'ÉQUILIBRE DE L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE DANS LE TERRITOIRE

> ***Conforter le rayonnement des espaces économiques en lien avec le projet d'armature***

Le secteur urbain principal ou cœur de territoire (Ganges, Laroque, Moulès-et-Baucels et Cazilhac) constitue un bassin économique rayonnant au-delà des limites administratives du territoire. L'ambition est de consolider son attractivité en poursuivant la concentration des activités économiques structurantes sur ce pôle et en diversifiant les filières implantées.

En complément, un renforcement de l'attractivité du territoire est supporté par l'intensification de la fonction économique au sein du bassin de vie de Sumène. En l'absence d'une forte demande en foncier économique supplémentaire sur ce secteur, il convient de privilégier des nouvelles implantations au sein des tissus urbains existants et notamment en réinvestissant la centralité du bourg.

Le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois représente une porte d'entrée Sud du territoire dont il convient de valoriser la localisation stratégique. La proximité aux axes routiers et aux connexions avec la métropole montpelliéraine en fait un espace privilégié pour l'accueil de nouvelles activités économiques.

> ***Organiser les conditions d'implantation des projets économiques***

Les nouvelles implantations d'activité économique se localisent prioritairement aux abords des centralités et au sein des espaces d'activités dédiés. Cet objectif permet de rendre plus lisible l'offre d'accueil, en limitant la consommation foncière et la dilution du potentiel de développement économique.

Pour ce qui relève des entreprises existantes en dehors des zones d'activités, des possibilités d'extension sont rendues possibles afin de maintenir l'emploi et en permettre le développement. Néanmoins, un seuil d'extension maximale sera défini par le document d'orientation et d'objectifs.

Dans une logique de limitation des nuisances engendrées par l'activité économique, les activités productives (hors filières agricoles et sylvicole) et d'entreposage s'implantent prioritairement au sein des espaces d'activités économiques dédiés, ainsi que toute activité dont l'implantation s'avèrerait impossible en centralité. De manière complémentaire, l'implantation d'activités tertiaires dans les centralités devient un levier de redynamisation de celles-ci.

> ***Améliorer la répartition et régénérer l'activité économique dans tout le territoire***

Afin de mailler le territoire et de maintenir une activité économique à l'année dans les villages excentrés, les activités en zone rurale sont renforcées en cohérence avec le plan d'action du périmètre GSF/GSO, les plans de gestion Natura 2000 et la charte du Parc national des Cévennes.

Cet objectif s'appuie sur la pérennité des pratiques agropastorales et des savoir-faire. La valorisation des paysages agricoles, forestiers et pastoraux soutiendra les filières locales et le tourisme durable.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.2.2 VALORISER PARTOUT LE POTENTIEL DE RECYCLAGE FONCIER

> ***Valoriser le patrimoine historique sous-utilisé et les friches bâties***

Le territoire dispose d'un potentiel de recyclage de friches industrielles (comme la papeterie de Brissac), de bâtis abandonnés ou en ruine, et de bâtis vacants ou sous-utilisés dans les centres anciens qui peuvent être réutilisés pour accueillir des activités économiques.

Il convient de prévoir de réaliser un inventaire des friches industrielles afin de préciser le potentiel d'accueil d'activités de ces sites et de faciliter les arbitrages.

> ***Optimiser le foncier économique existant***

Les zones d'activités économiques existantes disposent d'un potentiel d'optimisation et d'intensification qu'il convient de favoriser.

En particulier, les sites des Broues, accueillant une majorité d'entreprises relevant de la construction et de l'automobile, peuvent faire l'objet d'une opération d'optimisation du foncier économique. Bien que le potentiel de densification soit relativement faible (le coefficient d'emprise au sol du site des Broues est de 0,5 actuellement), l'organisation des espaces peut être optimisée. La mutualisation de surfaces de stationnement et de stockage représente un autre levier à mobiliser.

> ***Mobiliser le potentiel de densification dans les quartiers périphériques à dynamiser pour développer une offre attractive et qualitative***

Il convient également de rechercher à mobiliser le potentiel de densification dans les quartiers périphériques à dynamiser en favorisant l'installation d'activités en mixité dans les tissus urbains, la mutualisation des espaces pour intensifier les usages et promouvoir la réversibilité et la mixité fonctionnelle des bâtiments d'activités.

2.2.3 RENFORCER L'OFFRE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER DÉDIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Plusieurs leviers sont mobilisés pour consolider l'offre d'accueil économique du territoire : densification et optimisation foncière, requalification et extension des espaces économiques existants et création des nouveaux espaces dédiés.

Les espaces existants disposant de très peu de capacités de densification, une offre d'accueil additionnelle, estimée **à une dizaine d'hectares à l'horizon du SCoT,** doit permettre de répondre favorablement et rapidement à la demande endogène et exogène en foncier économique. Elle vise à accueillir des activités productives, non polluantes et créatrices d'emplois. Cette offre soulagera la pression sur le foncier économique existant et dynamisera l'ensemble du territoire pour les 20 prochaines années.

Cette offre foncière doit être précisée, tant dans sa répartition territoriale (extension de ZAE existantes et création de nouvelles ZAE), dans ses vocations, que dans son horizon de mise en œuvre (court, moyen ou long terme). Le Document d'Orientation et d'objectifs vient préciser ces éléments.

> ***Étoffer l'offre de foncier économique stratégique en cœur de territoire***

Le renforcement de l'offre économique du cœur de territoire s'appuie sur deux axes de développement stratégique :

- Requalification et extension (environ 4ha), dans le cadre d'un projet d'ensemble, de la zone artisanale de la Peroutette à l'est de la commune de Laroque, à proximité du massif de

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Thaurac et du Bois de Grand Serre. Son dimensionnement global, son rayonnement et sa vocation sont précisés dans le DOO.

- Une nouvelle offre de foncier économique dédiée est implantée sur la commune de Moulès-et-Baucels (environ 3ha). Son dimensionnement global, sa vocation et sa localisation sont précisés dans le DOO.

> ***Conforter l'offre de foncier économique au sud***

Dans une logique de confortement du maillage de la fonction économique et en réponse au besoin endogène en foncier économique du Sud du territoire, une offre d'accueil dédiée aux activités économique est également prévue dans la Commune Saint-Bauzille-de-Putois (3ha).

L'extension de la zone existante (ZAE du Frigoulet) est rendue complexe en raison des fortes contraintes qui pèsent sur le site. Des aménagements sont prévus pour faire évoluer le site en vue de l'accueil d'infrastructures culturelles et sportives. Un espace mixte (équipement et activités artisanes) pourrait être envisagé par la mutualisation des accès, des parkings, la production d'énergie photovoltaïque, de manière à valoriser son emplacement stratégique et son accessibilité....

Une localisation nouvelle de parc d'activité est étudiée en parallèle. Son dimensionnement global et sa localisation sont précisés dans le DOO.

> ***Déployer une offre complète et adaptée au parcours immobilier des entreprises***

L'amélioration du parcours résidentiel des entreprises vise à maintenir et renforcer la diversité des filières sur le territoire, en soutenant l'ancrage des activités traditionnelles, ainsi que le développement de nouvelles filières décarbonées.

En accord avec la stratégie d'implantation détaillée ci-dessus, la création d'équipements tertiaires (tels que des espaces de coworking et des bureaux locatifs) est à privilégier en centralité. Cette offre immobilière constitue un levier de redynamisation des centres-villes.

En parallèle, les zones d'activités constituent les périmètres adaptés pour l'accueil d'ateliers artisanaux partagés et de « mini-factory », permettant aux entreprises artisanales de petite taille et en phase de démarrage de mutualiser les surfaces de travail, ainsi que les équipements nécessaires à leur fonctionnement.

Dans le cadre d'opérations d'aménagement de nouveaux espaces économiques, la politique tarifaire pour la commercialisation des lots doit être qualifiée sur la base des filières attendues (artisanat-industrie et tertiaire-services) dans une logique de facilitation de l'accès au foncier et à l'immobilier économique.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Carte 3 : Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire

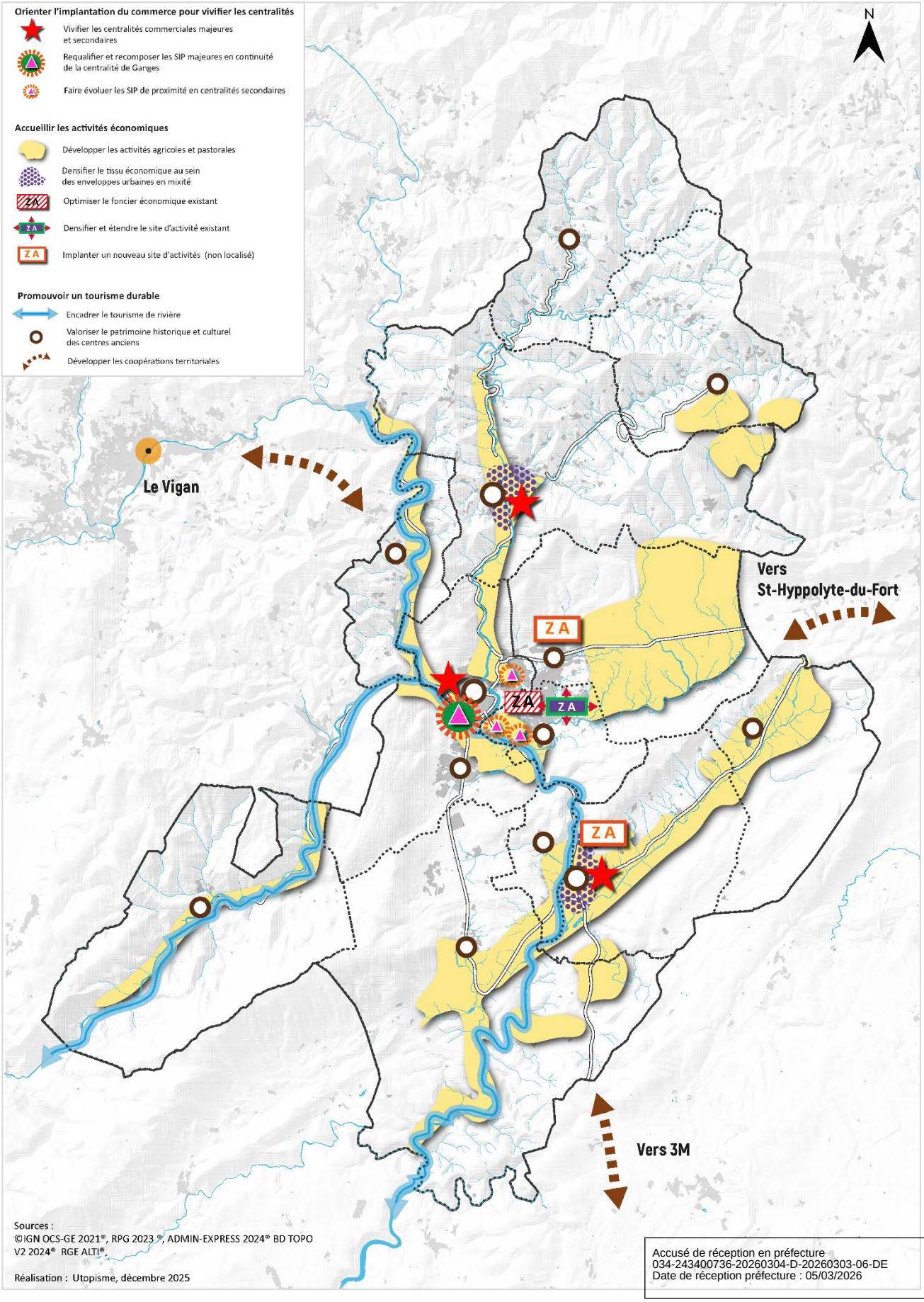

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Légende carte 3 - Être innovant dans l'accueil des activités et irriguer le territoire

Orienter l'implantation du commerce pour vivifier les centralités

- Vivifier les centralités commerciales majeures et secondaires
- Requalifier et recomposer les SIP majeures en continuité de la centralité de Ganges
- Faire évoluer les SIP de proximité en centralités secondaires

Accueillir les activités économiques

- Développer les activités agricoles et pastorales
- Densifier le tissu économique au sein des enveloppes urbaines en mixité
- ZA — Optimiser le foncier économique existant
- ZA — Densifier et étendre le site d'activité existant
- ZA — Implanter un nouveau site d'activités (non localisé)

Promouvoir un tourisme durable

- Encadrer le tourisme de rivière
- Valoriser le patrimoine historique et culturel des centres anciens
- Développer les coopérations territoriales

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.2.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE DES ESPACES ÉCONOMIQUES

> ***Améliorer la qualité et l'empreinte environnementale des zones d'activité existantes***

La volonté de la communauté de Communes d'améliorer l'attractivité économique du territoire implique de mettre en œuvre des projets d'amélioration de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des espaces économiques.

En lien avec le plan de paysage, il convient de préciser les besoins et les priorités par des études de définition puis d'engager des projets de requalification paysagère des zones d'activité localisées en entrée de ville (la zone de la Péroutette à Laroque).

Les projets de requalification sont notamment articulés aux projets d'intensification urbaine et/ou d'extension, ils permettent de répondre aux objectifs suivants :

- Porter une attention particulière à la gestion des interfaces entre les espaces économiques et les espaces limitrophes à vocation d'habitat, agricole ou naturelle ;
- Optimiser les espaces existants (densification, réhabilitation de friches) et prioriser les projets générateurs d'emplois peu consommateurs d'espace.
- Prévoir des espaces de stationnement adaptés à la réalité des besoins, dont la conception vise à limiter l'imperméabilisation ;
- Faciliter les modes actifs pour accéder aux sites d'activités ;
- Faciliter le développement du solaire en toiture et ombrières dans les zones activités économiques ;
- Garantir la qualité des espaces économiques en intégrant les enjeux liés à la perméabilité écologique, à la gestion de l'eau et à la sécurité incendie.

> ***Faciliter l'installation des entreprises dans le respect des enjeux de la qualité du cadre de vie***

Le territoire entend être facilitateur d'installation des entreprises tout en définissant des garde-fous permettant de garantir la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Il convient de prendre en compte les enjeux de relance économique dans la définition des critères d'implantation des entreprises. Cela implique d'exclure les activités polluantes sur le territoire et de se doter d'une politique cohérente à l'échelle du territoire sur la qualité des zones d'activité.

Le prisme des nuisances aux riverains dans les choix d'implantation des activités est intégré. Ainsi, il est nécessaire d'identifier des zones pour le développement de certaines activités économiques qui limitent les nuisances pour les riverains.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.3 RENFORCER L'ÉCONOMIE AGRICOLE ET L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

2.3.1 SANCTUARISER LES SOLS VIVANTS ET FERTILES COMME BIENS COMMUNS

> ***Développer les capacités de production alimentaire du territoire***

Les espaces à vocation agricole et pastorale, bien que limités en surface (5 720 hectares soit 9,5% des surfaces du SCoT) permettent le maintien d'une activité agricole stratégique et solide. Ils disposent d'un potentiel de développement des productions alimentaires à conforter. En effet, si le territoire est très fortement dépendant de l'extérieur pour ses ressources alimentaires, son potentiel nourricier est important (développement des filières céréales, maraichage et fruits, diversification de l'élevage…) .

Au sein de ces espaces, les terres fertiles, cultivables, à forte et très forte valeur agronomique, ne recouvrent que 820 hectares. Elles sont localisées dans les fonds de vallée, sont très fortement représentées dans le sous-bassin de Saint Bauzille de putois (79%) et majoritairement en interface avec les tissus urbains existants. Elles sont rares et stratégiques pour l'avenir. À ce titre, elles font l'objet de mesures de projections très volontaristes.

> ***Hiérarchiser les espaces agricoles et sanctuariser les terres agricoles de valeur***

L'ambition est de localiser l'intégralité des sols fertiles à forte valeur agronomique afin de les soustraire durablement à la pression urbaine et au risque d'urbanisation.

Ainsi les sols vivants, de forte valeur, sont cartographiés et protégés. Cette démarche de sanctuarisation permet d'orienter les arbitrages stratégiques en privilégiant systématiquement la valeur des sols vivants plutôt que les opportunités foncières. Elle positionne, de fait, le développement urbain hors de ces espaces considérés comme biens communs et stoppe leur artificialisation. Elle fixe des limites strictes à l'urbanisation dans les secteurs qui le nécessitent.

Le document d'orientation et d'objectif comporte une cartographie des sols de haute qualité agronomique et écologique à protéger strictement (terres cultivées et cultivables, à potentiel agronomiques ou à fort indice de multifonctionnalité, irriguées, bénéficiant d'une appellation…)

La hiérarchisation des espaces agricoles permet également d'identifier les espaces n'ayant plus de vocation agricole, notamment à proximité des enveloppes urbaines, de manière à limiter les conflits d'usage et la spéculation foncière.

2.3.2 AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION AGRICOLES

> ***Permettre le développement des outils de production, de valorisation et de transformation sur place des productions agricoles***

Conforter la vitalité de l'économie agricole implique de faciliter les investissements donc les possibilités de construction et les besoins d'aménagement liés à l'activité, en intégrant les contraintes paysagères et environnementales, ainsi que leur performance énergétique. Il convient de permettre la construction du bâti nécessaire à l'exploitation en tout en encadrant fortement le changement de destination afin de limiter les dérives.

Les investissements permettant la valorisation et la transformation sur place des productions agricoles sont également facilités. Il s'agit de favoriser la valorisation des produits locaux, les circuits courts, le maillage du territoire.

Il s'agit également d'accompagner la transmission et reprise des activités agricoles en anticipant les départs à la retraite liés au vieillissement des exploitants agricoles.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Adapter les mesures aux spécificités des sous-bassins et des secteurs***

Les mesures préconisées sont à adapter selon les secteurs du SCoT et leurs sensibilités spécifiques.

Ainsi, l'ambition est de renforcer les activités agricoles dans les petites communes, en déprise (reconquête de friches), en étant facilitateur des installations et des possibilités de construction.

À l'inverse, en périphérie des communes en croissance et dans les secteurs sous pression urbaine, il convient de prévoir des mesures strictes d'encadrement de façon éviter des projets non pérennes ou *alibis* tout en développant une agriculture de proximité (maraîchage, arboriculture).

Dans des secteurs périurbains, il est souhaitable de déployer des outils de maîtrise publique du foncier agricole.

> ***Favoriser les changements de pratiques et l'adaptation au dérèglement climatique***

La pérennisation de l'agriculture, notamment dans une perspective de changements climatiques, nécessite d'économiser l'eau d'irrigation, de lutter contre le gaspillage et de diversifier les ressources en eau pour l'agriculture (en permettant l'aménagement de petites retenues collinaires par exemple, sous conditions). Le développement des cultures adaptées à la sécheresse (ex. Oliviers) est préconisé.

2.3.3 ENGAGER UNE RECONQUÊTE AGRICOLE ET PASTORALE DES FRICHES

La stratégie du territoire consiste également à reconquérir des espaces agricoles et pastoraux en friches afin d'étendre le potentiel de production du territoire.

Cette ambition relaie un des axes stratégiques et des fiches action du Plan de paysage (Grand site de France) qui vise à soutenir les filières pastorales, actrices du maintien des paysages ouverts du territoire.

Un travail plus précis d'identification des friches pourrait permettre de caractériser et de localiser les enjeux de reconquête. À ce stade des connaissances, elles sont plus particulièrement localisées dans le bassin de Saint-Bauzille-de-Putois.

Différents outils et leviers d'actions publiques peuvent être combinés :

- Faciliter l'accès au foncier à travers un plan de mise en valeur des friches agricoles et valoriser les terres à vocation pastorale en favorisant les installations
- Faire appliquer l'obligation d'exploitation des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (rendu possible par le classement en zone de montagne) ;
- Mobiliser des outils de protection foncier de type PAEN (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) ou ZAP (Zone Agricole Protégée**) ;**
- Autoriser le défrichement sur des anciennes zones agricoles (lien avec la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la zone de l'oignon doux qui nécessite de multiplier par 3 les surfaces cultivées) ;

2.3.4 PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET SERVICES RENDUS PAR LES ESPACES AGRICOLES

> ***Reconnaître et soutenir la fonction des espaces agricoles dans le cycle de l'eau***

Voir également chapitre 3.2

Les espaces agricoles, participent, à l'instar de l'ensemble des composantes agri-naturelles du territoire au cycle de l'eau grâce à différents mécanismes : ralentissement de la dynamique par une circulation lente de l'eau, infiltration et stockage de l'eau dans les sols en bonne santé et à forte teneur en matière organique, évapotranspiration des plantes qui maintiennent un microclimat plus humide.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Ainsi, il convient aujourd'hui de changer de paradigme en intégrant les leviers de l'hydrologie régénérative et faisant participer les espaces agricoles et forestiers à l'amélioration du cycle de l'eau du territoire.

À l'échelle de la Communauté de Communes qui est un sous-bassin versant du Fleuve Hérault et la source du Vidourle, il convient de localiser des secteurs agricoles stratégiques pour restaurer le cycle de l'eau. Ces paysages régénératifs sont sélectionnés pour leur capacité à renforcer significativement la résilience du territoire vis-via vis de la ressource en eau.

Les exploitations situées dans ces secteurs pourront être associées à une démarche territoriale de régénération du cycle de l'eau.

> ***Conforter le rôle de prévention contre les risques naturels des espaces agricoles***

Les espaces agricoles doivent être confortés pour leurs rôles de prévention contre les risques naturels.

Contre les risques incendies, plusieurs principes doivent être respectés :

- Protéger et consolider les espaces pastoraux avec notamment le sylvopastoralisme ;
- Limiter le mitage en maintenant des zones tampons avec les habitations et une constructibilité très encadrée

En matière de risques inondation les objectifs sont les suivants :

- Maintenir les espaces agricoles permettant de préserver les zones d'expansion des crues et adapter l'activité agricole aux contraintes de ces espaces (mobilité des cours d'eau, respect de leur espace de bon fonctionnement...)
- Mettre en œuvre des principes de constructibilité adaptés pour se prémunir contre les risques.

> ***Consolider un tissu agricole garant de la diversité écologique***

La fonction « biodiversité » des espaces agricoles est confortée à travers la mise en place de trames agricoles d'intérêt écologique qui reposent sur les principes suivants :

- Soutenir les activités agricoles et pastorales compatibles avec la biodiversité (pastoralisme ; cultures extensives, agriculture respectueuse de l'environnement notamment agriculture biologique...),
- Préserver des canaux et des berges, développer l'agroforesterie (voir chapitre 2.4), le maintien ou la plantation de haies..
- Maintenir les milieux ouverts.

Ces trames agricoles sont encerclées dans les réservoirs de biodiversité et participent intégralement à la qualité et la fonctionnalité écologique du territoire. Cependant elles sont aussi support d'une activité économique qu'il convient de soutenir et de développer.

L'ambition est donc de concilier les besoins des exploitants agricoles et les exigences de maintien de biodiversité.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.4 DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ FORESTIÈRE ET LA FILIÈRE BOIS

2.4.1 PRÉSERVER ET GÉRER DURABLEMENT LES ESPACES FORESTIERS

> ***Favoriser le déploiement d'outils de suivi et de gestion de la forêt en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique***

L'entretien de la forêt et le suivi de son évolution vis-à-vis du changement climatique est indispensable pour la préserver. La diversité des interlocuteurs (propriétés privées et publiques) et du territoire (forêt de plaine ou de montagne) nécessite une coordination et des objectifs communs qui peuvent se construire à travers l'établissement d'une charte forestière de territoire.

Il s'agit également de favoriser la mise en œuvre d'un observatoire de la forêt permettant de mieux la connaître et dans une approche innovante : couverture forestière /espèces /maladies du bois/exploitation….

> ***Pérenniser l'ensemble des valeurs portées par la forêt***

La forêt est le support de valeurs autre que la sylviculture : biodiversité, valeur paysagère, espace de loisirs (randonnées), zone refuge (thermique en été), puits de carbone.

Les valeurs de la forêt sont identifiées, reconnues, prises en compte et pérennisées dans l'évolution de cet espace et l'exploitation de la ressource.

2.4.2 PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS LOCALE

> ***Améliorer les conditions d'exploitation durable, de transformation et de commercialisation de la filière, de l'amont à l'aval***

Malgré un accès difficile aux massifs, le territoire s'engage dans une stratégie volontariste de dynamisation de la filière depuis la production locale, de l'exploitation de la forêt jusqu'à sa consommation. Il s'agit d'améliorer les conditions d'exploitation, de transformation et de commercialisation en permettant des innovations technologiques et une prise en compte des spécificités locales :

- Développer l'accès à la ressource, participer au SDAF (Schéma Départementale d'Accès à la Ressources Forestière)
- Permettre la construction du bâti nécessaire au développement des infrastructures spécifiques à la filière (plateformes de stockage,…) ;
- Développer les petites unités mobiles dans les secteurs peu accessibles afin d'initier la transformation sur place (plutôt que le transport des grumes) ;
- Faire le lien avec la formation (Former des professionnels et sensibiliser le grand public)
- Favoriser le développement des installations de chaudières bois dans le parc public et soutenir la filière par l'achat public local.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.5 ORIENTER L'IMPLANTATION DU COMMERCE POUR VIVIFIER LES CENTRALITÉS

2.5.1 CONSOLIDER ET ÉQUILIBRER L'ARMATURE COMMERCIALE

L'armature commerciale du territoire s'organise autour d'une hiérarchie claire et équilibrée entre bassins de vie et de consommation

> ***Conforter le caractère stratégique et rayonnant de l'offre commerciale du cœur de territoire***

Le cœur du territoire joue un rôle doublement stratégique pour la desserte du territoire en biens et services commerciaux : d'une part en apportant une réponse aux besoins d'achats courants des populations résidentes en croissance à horizon 2041 ; d'autre part en proposant une offre en biens et services occasionnels rayonnant sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cette diversité d'offre se traduit davantage par un confortement de la fonction marchande dans les centralités, ainsi que par la valorisation de l'immobilier commercial existant. Afin de conforter le rayonnement commercial du cœur du territoire, il est primordial de renforcer les connexions multimodales avec l'ensemble du territoire.

> ***Dynamiser l'offre suménoise***

Concernant la desserte du Nord du territoire et notamment de la centralité de Sumène, il convient de redynamiser les cellules vacantes au travers l'implantation de commerces de proximité supplémentaires, relevant tout particulièrement de pratiques d'achats du quotidien (alimentaire).

> ***Conforter la fonction marchande de centralité du pôle sud***

Pour le bassin de vie au Sud du territoire, Saint-Bauzille-de-Putois concentre la majorité des activités commerciales du secteur. En ce sens, elle poursuivra sa polarisation de la fonction marchande au bénéfice des communes voisines, moins équipées.

> ***Répondre au besoin de proximité des villages***

Les villages et hameaux excentrés constituent une opportunité de mailler le territoire. Ceux-ci deviennent les territoires préférentiels pour le développement du commerce itinérant et de forme hybride (épiceries coopératives, cafés associatifs, casiers connectés, …). L'amélioration significative de l'accessibilité des villages excentrés demeure essentielle pour le confortement de l'attractivité pour la vie à l'année.

> ***Coordonner les réflexions avec les territoires voisins***

Enfin, au regard des bassins de consommation qui peuvent déborder largement les limites administratives des territoires (EPCI, SCoT) et afin d'éviter les phénomènes de concurrences, il convient de proposer des développements commerciaux complémentaires et coordonnés avec ceux des territoires voisins (Le Vigan, Saint-Hippolyte-du-Fort, piémont héraultais).

2.5.2 DÉVELOPPER DE FAÇON VOLONTARISTE LES CENTRALITÉS COMMERCIALES POUR MAILLER LE TERRITOIRE

L'ambition du territoire est d'accroitre l'attractivité commerciale des centralités, afin de mieux desservir les populations résidentes et de limiter les temps de déplacement de la clientèle locale. La stratégie consiste à conforter les centralités existantes tout en faisant évoluer certains centres commerciaux périphériques en points d'appui de centralités secondaires à organiser (voir Défi 1).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Ainsi, la stratégie consiste à construire une armature commerciale autour des centralités principales ou secondaires dynamiques. En revanche, les secteurs commerciaux périphériques qui demeurent sont contenus. Le développement des centralités doit se faire en complémentarité avec l'offre de périphérie, en privilégiant l'implantation de commerces et services de proximité en centralité.

> ***Accompagner la transformation urbaine des secteurs périphériques de proximité***

Dans le cœur du territoire, l'intégration urbaine des secteurs d'implantation périphérique s'organise de manière progressive et sélective, en continuité avec les centralités de Ganges, Cazilhac, Laroque et Moulès-et-Baucels. Il s'agit notamment d'accompagner la transformation des sites périphériques de proximité en offres de centralité, dans le cadre d'un projet urbain global du cœur du territoire

> ***Mobiliser tous les outils favorisant la vitalité des centres***

De manière plus générale, la redynamisation des centralités se traduit par l'implantation de nouveaux commerces dans les tissus urbains et des enveloppes urbaines existants, afin d'éviter les implantations dans le diffus, déconnectées des centres-bourgs.

Ainsi, dans l'ensemble des centralités du territoire les opérations de revitalisation, de réhabilitation de rez-de-chaussée, de rénovation de façades et de création d'espaces publics attractifs participent à l'ambition de développement des centralités et de renforcement de leur attractivité. Les partenariats publics et privés facilitent la reprise de locaux vacants et soutiennent les nouveaux porteurs de projets. Les marchés, boutiques partagées et commerces éphémères animent les centres et favorisent l'émergence d'une économie locale plus souple et inclusive.

Dans les centres-bourgs des villages plus excentrés - tels que Brissac, Montoulieu, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Roman-de-Codières et Saint-Martial - les éventuelles friches et rez-de-chaussée vacants deviennent des ressources foncières et immobilières à réinvestir. Les bâtiments publics sous-utilisés peuvent accueillir commerces, ateliers ou services, selon des formes modulables.

2.5.3 CONTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EN PÉRIPHÉRIE

Les nouvelles implantations privilégient les sites déjà urbanisés ou en requalification, en continuité directe des centres bourgs/villages. Le développement des secteurs périphériques est fortement limité afin de ne pas fragiliser les centralités.

> ***Conserver deux secteurs d'implantation périphérique (SIP) majeurs destinés à la fréquentation occasionnelle***

L'armature commerciale conserve deux sites d'implantation périphériques majeurs (SIP majeurs), à savoir le Boulevard urbain et la zone commerciale de l'Avenue du Mont Aigoual. Ils accueillent toute nouvelle implantation commerciale incompatible avec le caractère résidentiel des centralités. En conséquence, l'implantation de nouveaux commerces d'importance (dépassant les 300 m² de surface de vente), correspondant à une fréquentation occasionnelle « lourde » (bricolage, jardinage, …), est limitée au SIP majeurs.

Les commerces d'importance pouvant s'implanter au sein des SIP du cœur urbain, visent à être complémentaires avec l'offre existante.

Concernant le traitement urbain et paysager, les SIP, notamment au sud de Ganges, font l'objet d'un travail progressif de recomposition urbaine pour mieux se rattacher à la centralité principale : amélioration de l'intégration, densification de la trame végétale, traitement qualitatif des façades, stationnements mutualisés.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Faire évoluer les SIP de proximité en centralités secondaires***

Les sites d'implantation périphérique de proximité, servent de point d'appui à la recomposition urbaines des extensions pavillonnaires et sont intégrés progressivement aux centralités secondaires du cœur urbain. Elles accueillent davantage des moyennes surfaces correspondant à une fréquentation hebdomadaire (supérettes, alimentaire spécialisé, …) et occasionnelle « légère » (équipement de la personne, bien culturels, petite décoration, …)

Les projets commerciaux s'inscrivent dans une logique de sobriété foncière et d'intégration urbaine ; ils visent à concilier performance énergétique, qualité architecturale, densité du bâti et cohérence avec les mobilités douces. La coordination avec les autorisations d'exploitation commerciale assure une régulation cohérente et soutient les démarches de revitalisation déjà engagées.

2.5.4 DIVERSIFIER LES FORMES DE COMMERCE ET RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité est un pilier de la cohésion territoriale et un facteur de résilience qui doit être soutenu de façon volontariste.

Dans les villages et hameaux, les formes hybrides – épiceries coopératives, cafés associatifs, tiers-lieux marchands – garantissent un accès de base aux produits et services essentiels. Les circuits courts, marchés de producteurs et initiatives locales valorisent les ressources agricoles et artisanales tout en renforçant la consommation de proximité. Également, le commerce itinérant peut constituer une solution adaptée à la desserte des villages et hameaux plus isolés, répondant aux besoins d'achat de biens courants.

Le numérique devient un relais de modernisation : plateformes locales, click-and-collect, outils de visibilité partagée soutiennent les acteurs indépendants.

La logistique du dernier kilomètre s'organise à l'échelle intercommunale, privilégiant les solutions partagées, douces et décarbonées.

Les événements commerciaux, marchés thématiques ou animations de rue contribuent à la convivialité et à l'attractivité des centralités, en liant économie et identité territoriale.

2.5.5 FAVORISER UN IMMOBILIER COMMERCIAL QUALITATIF

La qualité de l'immobilier commercial exprime la vitalité des centralités du territoire et conditionne leur attractivité. Or, la vacance de certains rez-de-chaussée et la qualité inégale des bâtiments, notamment en entrée de bourg ou village, appellent une action volontariste et coordonnée.

La priorité est donnée à la requalification du parc existant : rénovation des façades, amélioration de la visibilité, adaptation des surfaces, valorisation des bâtiments publics vacants. Les grandes surfaces situées au sein des zones commerciales s'engagent dans une transformation qualitative : traitement architectural des façades, végétalisation des parkings, recomposition des accès et intégration paysagère.

Les collectivités mobilisent des outils fonciers et immobiliers adaptés (préemption, baux progressifs, foncières locales) pour réactiver les locaux stratégiques.

L'objectif est de promouvoir un immobilier commercial durable, sobre et attractif, contribuant à des centralités vivantes et à des entrées de ville plus qualitatives.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

2.6 PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET RÉGÉNÉRATIF

2.6.1 STRUCTURER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE FONDÉE SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE

> ***Décliner une approche territorialisée du tourisme***

L'ambition est de structurer une **stratégie touristique à l'échelle du territoire**, fondée sur la qualité des paysages, la sobriété des aménagements et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

L'objectif est de consolider les **complémentarités entre les vallées cévenoles et les gorges méridionales**, en articulant les dynamiques du **Bien UNESCO "Causses et Cévennes"**, du **Grand Site de France /Grand site Occitanie des Gorges de l'Hérault** et du **Parc national des Cévennes**.

Cette stratégie s'appuie sur une approche **territorialisée du tourisme**, différenciant :

- **les espaces de découverte et de contemplation**, principalement autour des vallées de l'Hérault, de la Vis et du Rieutord, où les itinéraires de promenade, les sentiers de découverte et les belvédères doivent permettre une lecture sensible du paysage ;
- **les espaces d'accueil et d'interprétation**, localisés à proximité des centralités (Ganges, Sumène), où les hébergements, les équipements culturels et les événements locaux contribuent à l'économie de proximité ;
- **les espaces patrimoniaux et agricoles actifs des Cévennes**, où l'agropastoralisme, la viticulture et les savoir-faire locaux offrent une expérience touristique identitaire et durable.

L'objectif est également de connecter les villages, les vallées et les sites emblématiques, dans une logique de **mobilité douce** et de **valorisation paysagère (voir chapitre 1.6)**.

> ***Valoriser le patrimoine des cœurs de bourgs et de village***

En particulier, il convient de valoriser et préserver l'ensemble du patrimoine bâti et culturel, véritable levier de promotion de l'attractivité et de l'histoire du territoire, notamment dans les centres anciens.

2.6.2 DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE À FAIBLE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

> ***Promouvoir les projets à faible empreinte environnementale en faveur d'un tourisme nature***

La forte sensibilité du territoire implique de promouvoir les projets à faible empreinte environnementale notamment dans les pratiques du tourisme nature qui prévaut dans les Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Le développement touristique du territoire s'appuie largement sur les loisirs et la qualité des paysages. Les rivières, mais aussi les espaces naturels remarquables, les villages perchés, constituent des marqueurs de l'identité territoriale. Une trop forte fréquentation dans des sites fragiles ou de petite taille peut porter atteinte à la qualité même du territoire et à son attractivité. La gestion de ces espaces fragiles constitue un axe du projet d'aménagement pour, à la fois, protéger l'intérêt touristique du territoire et les ressources sur lesquelles il se base.

Il s'agit d'adapter la localisation et les modalités d'aménagement des sites de projets à la sensibilité des milieux naturels et d'encadrer certaines pratiques (notamment les activités de plein air). De façon globale, le développement de l'activité doit permettre de concilier les usages touristiques avec les

> ***Diversifier l'offre d'hébergement***

Il s'agit de permettre le développement d'une offre hôtelière et d'hébergements adaptés à une demande qualitative diversifiée. L'offre d'hébergement touristique marchand est majoritairement

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

constituée d'emplacements de campings. Pour allonger la saison et diversifier les clientèles, le développement d'une offre hôtelière de plus grande capacité que celle existante est attendu. Elle doit pouvoir se développer dans les principales polarités urbaines, mais aussi en réhabilitation d'anciens bâtis patrimoniaux aux emplacements stratégiques.

Cette offre vise une fréquentation plus diffuse, sur une période plus étendue, afin de limiter les effets de la forte saisonnalité sur le territoire

> ***Valoriser l'identité d'un territoire à haute valeur patrimoniale en intégrant les professionnels***

La coordination des professionnels (hébergeurs, producteurs, créateurs, …) est essentielle pour créer et promouvoir des produits touristiques éco-compatibles.

C'est une activité diffuse qui nécessite l'adhésion des professionnels au concept d'écotourisme pour sensibiliser les touristes et proposer des concepts de qualité. La valorisation de l'identité du territoire passe par la mise en réseau des acteurs du tourisme et une déclinaison spécifique des labels **Bien UNESCO "Causses et Cévennes"**, du **Grand Site de France/ GSO des Gorges de l'Hérault** et du **Parc national des Cévennes** dans ce domaine.

Les sujets à traiter sont multiples (ex : économiser l'eau, consommer local, protéger l'écosystème, construire responsable, …).

Elle permet aussi de développer des thématiques nouvelles ou porteuses, en lien avec les caractéristiques du territoire :

- Tourisme lié à la vallée de l'Hérault : loisirs aquatiques, cyclotourisme (Voie verte) …
- Eco tourisme et activités de pleine nature ;
- Tourisme architectural et patrimonial : villages de caractère, développement d'activités patrimoniales modernes, novatrices et génératrices de recettes,
- Tourisme d'expérience sur les thèmes de la santé, du bien-être
- Tourisme gastronomique et œnotourisme : Intégrer les produits agricoles et artisanaux dans les circuits touristiques identitaires.

2.6.3 RENFORCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Le tourisme est par définition une activité qui s'intéresse peu aux frontières administratives. Le développement touristique relaie la stratégie déployée par l'office du tourisme unique (EPIC) pour une destination « Sud Cévennes » regroupant les 2 communautés de communes du Pays Viganais et la 3CGS. L'ensemble des axes de développement s'inscrit dans une logique de complémentarité et de synergie :

- Coordonner la communication et la promotion touristique à l'échelle interterritoriale : Positionner le territoire comme destination durable et authentique, fondée sur ses singularités paysagères et humaines.
- Mettre en réseau les équipements touristiques, culturels et patrimoniaux.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3 AMÉLIORER LA ROBUSTESSE ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

Projet d'Aménagement Stratégique

*L'ambition du territoire est d'améliorer tout ce qui va concourir à le rendre **plus robuste et plus résilient** face aux changements à venir.*

*Le **capital écologique** remarquable, bien préservé, est reconnu comme essentiel. La nature ordinaire et les trames écologiques s'invitent dans les projets urbains et participent aux objectifs d'amélioration de la résilience des espaces de vie.*

*Le **paysage est considéré comme l'une des colonnes vertébrales du développement territorial**, un langage commun qui relie l'aménagement, la transition écologique et le patrimoine culturel. Il offre un cadre de cohérence supplémentaire aux politiques publiques.*

*Toujours dans une optique de renforcer la résilience territoriale, **le territoire s'engage dans une stratégie ambitieuse de régénération des cycles locaux de l'eau** : déploiement d'une vision stratégique des paysages régénératifs de la ressource en eau à l'échelle du territoire, économie d'eau, sécurisation et gestion solidaire des ressources.*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

***Les sols vivants fertiles, multifonctionnels**, impliqué dans le fonctionnement agricole, écologique ou hydraulique du territoire **sont fortement protégés car stratégiques**. La dimension qualitative prime sur l'aspect quantitatif pour guider les choix d'urbanisation futurs.*

***La transition énergétique du territoire est ambitieuse, solidaire et participative**. Elle combine la volonté de maintenir la sobriété énergétique sans renoncer à la dynamisation territoriale. L'ensemble du territoire est « embarqué » : les habitants bénéficient des évolutions dans leur quotidien et participent aux projets. Ainsi, la trajectoire d'autonomie énergétique et de décarbonation du territoire est fondée sur deux axes complémentaires : le maintien de la frugalité du territoire et une accélération de la production d'énergies renouvelables locales.*

*Enfin, le territoire s'inscrit dans une **logique d'anticipation** des perspectives d'aggravation des **différents risques naturels.** Il fait alliance avec les capacités intrinsèques des écosystèmes à absorber les perturbations à venir et privilégie les solutions fondées sur la nature.*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.1 PRÉSERVER LE CAPITAL ÉCOLOGIQUE

3.1.1 CONFORTER L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE

> ***Préserver le bon état des réservoirs écologiques***

Le territoire constitue un haut lieu de la biodiversité qu'il convient de préserver dans l'avenir en relayant les instruments de protection existants et applicables. Compte-tenu du fort niveau de préservation des milieux naturels, du faible niveau d'artificialisation et d'une fonctionnalité écologique satisfaisante du territoire, il n'est pas nécessaire de renforcer les protections des réservoirs dans le SCoT.

Ainsi, les réservoirs écologiques recouvrent une diversité de protections réglementaires, d'inventaires écologiques et d'outils de gestion contractuelle (zones humides, Natura 2000, ZNIEFF, ENS, site classé…) dont les effets s'appliquent d'ores et déjà.

La détermination des réservoirs n'induit pas de dispositions de protections supplémentaires de ces espaces.

Les espaces agricoles localisés au sein des réservoir participent à la richesse écologique du territoire. L'ambition est de concilier les enjeux économiques et écologiques (voir 2.3.4).

> ***Protéger et restaurer les corridors de biodiversité***

Les enjeux de fonctionnalités écologiques nécessitent néanmoins de porter une attention plus particulière à certaines connectivités fragilisées ou sujettes à des obstacles présumés.

Les zones d'interfaces entre massifs boisés, espaces agricoles et zones urbanisées du cœur de territoire sont particulièrement sensibles (voir document graphique).

Les liaisons écologiques ou corridors, identifiés sur le territoire nécessitent le maintien de la perméabilité de ces secteurs et si besoin de leur continuité spatiale. Ces corridors ont été identifiés dans le cadre de la réalisation de la trame verte et bleue du SCoT. Ils concernent tous types de milieux supports, qu'ils soient agricoles, comme dans la plaine, ou naturels comme les boisements ou ripisylves. Les intentions de protection ou restauration des corridors écologiques sont précisées dans le DOO.

Les continuités écologiques sont à prendre en compte dans les projets. Ainsi, il convient de faire participer la trame verte et bleue à la qualité des projets urbains.

> ***Lutter contre la pollution lumineuse en lien avec Réserve Internationale de Ciel Étoilée (RICE) du Parc National des Cévennes.***

Le territoire prend en compte la proximité de la zone tampon de la Réserve Internationale de Ciel Étoilée (RICE) et limite la pollution lumineuse dans les centres urbains les plus concernés. Deux pistes d'amélioration sont préconisées :

- Réduire le halo de lumière assez important et visible autour du pôle urbain de Ganges, et s'étend jusqu'à Saint-Bauzille-de-Putois.
- Intervenir dans les communes de Sumène, Brissac et Saint-Roman-de-Codières identifiées comme des zones lumineuses en extrémité de nuit.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.1.2 INTÉGRER DES MODALITÉS DE PROTECTION DIFFÉRENCIÉES DES MILIEUX NATURELS

Le territoire bien que préservé est soumis à quelques perturbations et pressions ponctuelles qu'il convient de prendre en compte dans le cadre de modalités de protection différenciées. La philosophie consiste à accompagner la cohabitation entre humains et autres êtres vivants du territoire dans une optique de durabilité et de résilience territoriale.

Ainsi, il s'agit notamment d'être en mesure de concilier les activités et les enjeux de biodiversité autour du fleuve Hérault (répartition des zones de baignades et d'accès à la rivière, mesures de protection ponctuelles …).

Concernant les massifs forestiers, l'objectif est de renforcer le dialogue et la coordination avec les gestionnaires des boisements (ONF et CRPF).

3.1.3 CONSTITUER UNE TRAME DE LA NATURE ORDINAIRE, NOTAMMENT DANS LES TISSUS URBAINS

En milieu urbain, il convient de définir une trame verte et bleue urbaine et de la prendre en compte dans les projets. Par ailleurs, faire participer la trame verte et bleue à la qualité du projet urbain est une véritable plus-value pour les projets d'aménagement en neuf autant que de renouvellement urbain. Il s'agit également de valoriser le rôle de ces espaces dans un objectif d'atténuation des effets du changement climatique face aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains.

Cette ambition s'articule avec les intentions de désimperméabilisation des centres, la gestion de l'eau pluviale (espace de résilience en ville). Elle conforte et amplifie le projet de renaturation des cours d'école initiée par la CCCGS.

De plus, la présence d'une nature ordinaire qui donne à voir et à penser participe à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la biodiversité.

La trame de la nature ordinaire doit être pensée en lien avec d'autres objectifs pour accompagner ou valoriser la marchabilité des centres villes (obj 1.6), les services apportés et la qualité des espaces publics (obj 1.3.4), l'insertion paysagère des entrées de ville (Obj 3.1.2).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Carte 4 : Préserver le capital écologique

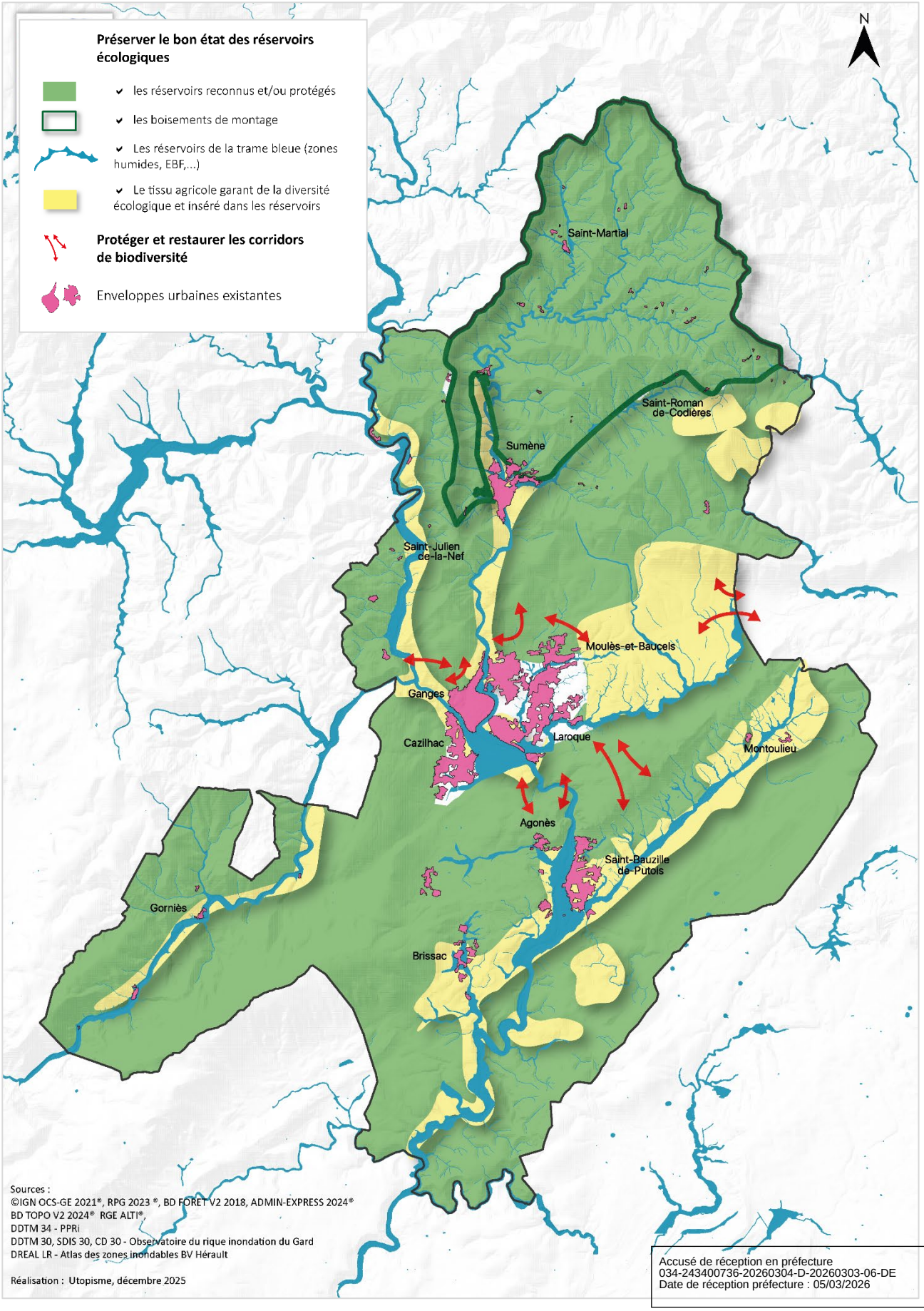

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.2 RECONNAÎTRE ET VALORISER LE CAPITAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

3.2.1 FONDER LE PROJET SUR LA RECONNAISSANCE DES PAYSAGES STRUCTURANTS

Avec le « Plan de paysage », le paysage devient un outil d'aménagement et non plus un objet de protection passive.

Reconnaître le capital paysager consiste à en faire un point de départ des choix de développement.

L'armature paysagère du SCoT s'appuie sur les grands ensembles identifiés par les démarches régionales et locales, notamment le plan de Paysage et le Plan de Transition Énergétique :

- au centre et au sud, les paysages des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault et du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, où la requalification des franges urbaines et la reconquête du fleuve Hérault deviennent des leviers majeurs d'attractivité et de qualité de vie ;
- au nord, les paysages habités des Cévennes incluant les paysages culturels du bien UNESCO « Les Causses & Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », dont la cohérence repose sur la gestion équilibrée des vallées agricoles, des hameaux et des ripisylves, le maintien des pratiques agropastorales et la restauration du petit patrimoine fondant l'identité du territoire.

Ces trois ensembles structurent l'armature paysagère du SCoT. Ils définissent les lignes de force à préserver et à mettre en projet. Le DOO viendra traduire cette reconnaissance dans une cartographie d'enjeux et d'objectifs de qualité paysagère, garantissant la cohérence entre les documents d'urbanisme locaux et les grands cadres de gestion (PNC, UNESCO, GSF/ GSO Gorges de l'Hérault).

Reconnaître, c'est aussi considérer le paysage comme un système d'équilibres dynamiques avec un patrimoine vivant qui évolue, se transforme, se réinvente.

Cette évolution est accompagnée en définissant, pour chaque grand ensemble, des objectifs de transformation souhaitable :

- ouverture maîtrisée des milieux,
- valorisation du fleuve et des vallées,
- reconquête du bâti ancien,
- gestion des transitions urbaines et agricoles.

3.2.2 FIXER UNE GRANDE EXIGENCE DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE COHÉRENCE DES FORMES

L'ambition est de faire de la qualité paysagère et architecturale un critère de développement territorial. Le projet repose sur trois engagements structurants issus des travaux du Plan de paysage « Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault » et du Parc national des Cévennes précisés ci-après. Ces trois engagements dessinent une politique de requalification continue du territoire. Ils s'inscrivent dans la stratégie de sobriété foncière et dans l'objectif "zéro artificialisation nette". Le paysage devient ainsi un outil d'économie d'espace, d'adaptation climatique et de revalorisation du patrimoine existant.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Prendre en compte les enjeux de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine***

Les secteurs à forte sensibilité paysagère (gorges et causses de l'Hérault, vallées du Rieutord, de l'Arre et de la Vis, périmètre GSF, périmètres UNESCO et zones de charte du Parc national) constituent des espaces de vigilance et de valorisation. Des orientations adaptées s'appliquent :

- maintien des vues emblématiques,
- protection des silhouettes de villages,
- accompagnement architectural des extensions,
- gestion qualitative des fronts bâtis et du patrimoine rural diffus.

> ***Prendre soin du patrimoine représentant la mémoire industrielle, pastorale et agricole***

Le projet de territoire encourage la réutilisation du bâti ancien, la valorisation du petit patrimoine (murets, terrasses, capitelles, abreuvoirs, béals) et la reconversion des friches agricoles ou artisanales en lieux de production, d'accueil ou de culture. L'objectif est de réactiver les structures du paysage comme support du développement local :

- les terrasses deviennent des espaces de maraîchage,
- les drailles des itinéraires de randonnée et de transhumance,
- les anciennes caves coopératives des espaces de production et de formation.

> ***Lutter contre la banalisation paysagère et architecturale***

Les entrées de ville et de village constituent les interfaces les plus sensibles du territoire. Leur requalification progressive par des aménagements sobres (plantations, alignements, matériaux locaux, limitation de la publicité, gestion des clôtures) est une priorité. Ainsi, la mise en place de projets urbains régénératifs est encouragée :

- densifier les centralités existantes,
- réemployer le bâti,
- maîtriser les extensions urbaines,
- adapter les matériaux aux contextes géologiques et climatiques.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.2.3 IMPULSER UNE DÉCLINAISON TERRITORIALISÉE ET OPÉRATIONNELLE

Le projet de territoire se décline en objectifs différenciés selon les grands paysages :

- Au centre et au sud, dans les communes méridionales et du GSF : la priorité est donnée à la requalification et à la maîtrise des extensions urbaines. Les zones d'activités de Ganges, Laroque doit être requalifiée selon les principes de végétalisation, de perméabilité et d'insertion visuelle. Les berges de l'Hérault deviennent des espaces publics naturels continus, reliés par des itinéraires doux et des belvédères.
- Au nord
    - Dans les vallées des Cévennes : la stratégie vise à équilibrer habitat, agriculture, sylviculture et nature. Le projet encourage le maintien des terres agricoles, la réhabilitation du bâti traditionnel, la restauration des terrasses et des murets, la gestion durable de la forêt ainsi que la création de zones tampons boisées et humides pour limiter les risques naturels.
    - Dans les communes UNESCO : l'enjeu principal est la pérennité des pratiques agropastorales et des savoir-faire. Il s'agit de favoriser les partenariats entre collectivités, agriculteurs et associations pour rouvrir les milieux, restaurer les ouvrages en pierre sèche, entretenir les drailles et développer un tourisme patrimonial respectueux.

À l'échelle intercommunale, ces actions s'organisent autour de cinq programmes structurants :

- "Fleuve vivant" : reconquête écologique et paysagère de l'Hérault ;
- "Franges exemplaires" : requalification des zones d'entrée de bourg ;
- "Terrasses et traversiers" : restauration et gestion des pentes agricoles ;
- "Pastoralisme et ouvertures" : soutien au maintien des milieux ouverts ;
- "Culture du paysage" : formation, sensibilisation et observatoire photographique intercommunal.

3.2.4 CONCEVOIR LE PAYSAGE COMME MOTEUR DE COHÉRENCE ET DE RÉSILIENCE TERRITORIALE

En plaçant le paysage au cœur de son projet d'aménagement, le SCoT se dote d'un outil transversal de cohérence et de résilience. Le paysage relie les politiques publiques dans le temps long. Il est à la fois infrastructure écologique, trame culturelle et ressource économique.

- Sur le plan **écologique**, la réouverture des milieux et la restauration des ripisylves renforceront la résilience face au changement climatique et aux risques naturels (incendies, inondations, érosion).
- Sur le plan **économique**, la valorisation des paysages agricoles, forestiers et pastoraux soutiendra les filières locales et le tourisme durable.
- Sur le plan **social et culturel**, la reconquête du patrimoine bâti et la requalification des espaces publics amélioreront la qualité du cadre de vie et renforceront le sentiment d'appartenance des habitants.

…

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.3 ENGAGER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE RÉGÉNÉRATION DES CYCLES LOCAUX DE L'EAU

3.3.1 DÉVELOPPER UNE APPROCHE RÉGÉNÉRATIVE ET TERRITORIALISÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

> ***Déployer une vision stratégique des paysages régénératifs de la ressource en eau à l'échelle du territoire***

La possibilité d'augmentation des prélèvements en période estivale sur le terroir du SCoT apparaît très contrainte compte tenu d'une part du déficit quantitatif en domaine cristallin et d'autre part de la nécessité de conserver des apports karstiques pour maintenir les débits des cours d'eau à l'étiage.

Aussi, le premier chantier pour le territoire consiste à restaurer la capacité du paysage à recharger les ressources en eau souterraines et à alimenter les cours d'eau.

Il s'agit d'accompagner les transformations permettant de passer d'un « territoire entonnoir » à un « territoire éponge » en en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature.

Les principes de l'hydrologie régénérative sont mobilisés pour engager une restauration des cycles de l'eau à l'échelle du grand territoire : ralentir l'eau de précipitation, favoriser son infiltration dans les sols, la stocker directement dans le paysage et encourager l'évapotranspiration par les plantes (végétalisation des espaces urbains).

Dans le SCoT, cela se traduit par la localisation d'espaces stratégiques pour la régénération des cycles d'eau (à déterminer éventuellement sur la base d'une analyse spécifique) qui feront progressivement l'objet de politiques publiques de protection et d'aménagement coordonnés en faveur de la restauration écologique. Ces espaces recouvrent à la fois des zones humides et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau à protéger pour leur rôle dans le cycle de l'eau ainsi que des espaces (agricoles/ forestiers/ urbains) dont le potentiel de captation de l'eau doit être renforcé.

> ***Impulser la mise en œuvre des principes de l'hydrologie régénérative dans les espaces agricoles et forestiers les plus propices***

Les espaces agricoles et naturels recouvrent 95% des surfaces du SCoT. Aussi, les stratégies de régénération du cycle de l'eau se déploieront en priorité au sein des exploitations agricoles et massifs forestiers localisés dans les espaces les plus propices.

Il convient de prévoir une gouvernance innovante, par exemple la mise en place de conseils consultatifs sur la restauration de l'eau, pour coordonner la mise en œuvre des projets locaux et changer d'échelle.

> ***Améliorer le cycle de l'eau dans les tissus urbains en changeant les manières de concevoir la ville***

Les espaces urbains, bien que limités en surface dans le territoire, sont intégrés dans la stratégie globale de régénération des cycles de l'eau. Aussi, l'ambition est de changer de paradigme en modifiant la manière de concevoir la gestion de l'eau au sein des tissus urbains.

Plusieurs axes de travail sont identifiés au sein des tissus urbains :

- Préserver au maximum les espaces encore perméables et filtrants et les infrastructures agroécologiques existantes (haies…) ;
- Identifier et prendre en compte le chemin de l'eau dans la conception des aménagements urbains en appliquant les principes de l'hydrologie régénérative ;

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

- Favoriser la gestion des eaux à la parcelle (en favorisant l'infiltration locale sans raccordement à un réseau collectif) : espaces publics végétalisés ou perméables, stockages des eaux de pluie, jardins végétalisés et filtrants...
- Végétaliser massivement les espaces urbains ;
- Désimperméabiliser.

3.3.2 ÉCONOMISER LES RESSOURCES ET PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ

Le SAGE fixe un objectif d'atteinte d'un rendement minimal de 75% des réseaux d'eau potable.
En 2023, la majorité des communes atteignait ce rendement ou le dépassait, à l'exception de Montoulieu et St-Julien de la Nef qui doivent s'inscrire dans une trajectoire permettant d'atteindre ces objectifs.

Les contraintes sur la ressource exigent d'impulser une franche orientation vers la sobriété, les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique dans les aménagements nouveaux et les pratiques. Des dispositions dans ce sens sont précisées dans le DOO.

L'ensemble des usages sont concernés et vont devoir fournir des efforts (collectivités et espaces publics, habitants, activités économiques et touristiques, agriculture).

3.3.3 SÉCURISER ET GÉRER SOLIDAIREMENT LES RESSOURCES

> ***Prendre en compte la disponibilité de la ressource dans les choix d'urbanisation et de développement***

Le bassin de l'Hérault est en déficit quantitatif dans sa partie aval, et la disponibilité de la ressource en eau va continuer à baisser en période estivale avec la poursuite du changement climatique. Aussi, l'accueil de nouvelles populations ne peut être envisagé qu'à condition d'une ressource suffisante, et d'équipements correctement dimensionnés pour la prélever, la traiter et la distribuer.

Les communes qui utilisent la ressource des terrains schisteux pour la production de leur eau potable sont particulièrement vulnérables au changement climatique qui va entraîner une diminution de la ressource en période estivale. Pour les communes alimentées à partir des ressources karstiques, une augmentation des prélèvements due à l'arrivée de nouvelle population ne devrait s'envisager qu'en l'absence d'impact sur les apports karstiques qui alimentent les eaux superficielles.

Manque contributions EPTB Vidourle.

> ***Protéger les ressources en eau***

La production d'eau potable est assurée à 90% (en volume) par des prélèvements en eau souterraines dans les formations karstiques qui sont particulièrement sensibles pour le bassin versant.

En effet, les apports karstiques (Arre, Vis, Foux de Brissac, Foux de Saint-Bauzille-de-Putois, résurgences directes) apportent une contribution essentielle au débit de l'Hérault en période estivale. Cette ressource doit donc être mobilisée avec prudence et responsabilité. Il est en conséquence préconisé de limiter la sollicitation des ressources karstiques à celles qui ne contribuent pas au débit de l'Hérault (ressources profondes et/ou déconnectées des cours d'eau) ou de compenser les nouveaux prélèvements qui auraient un impact sur les apports karstiques.

> ***Anticiper le réchauffement et développer les ressources alternatives à l'irrigation***

Sur le territoire du SCoT, l'irrigation sollicite quasi exclusivement les eaux superficielles en mode gravitaire. Afin d'anticiper le réchauffement et la réduction des débits estivaux, il convient de permettre les réserves individuelles et d'améliorer les systèmes de stockage de l'eau à micro-échelle.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Concernant les besoins d'utilisation des ressources en eau pour les activités nautique, il convient de les limiter en période d'étiage en mettant en place un référentiel.

> ***Déployer une solidarité territoriale pour la gestion de la ressource en eau***

Le contexte général de diminution de la ressource estivale incite à l'élaboration d'un schéma global sur tout le territoire pour étudier des solutions de mutualisation, de transfert d'eau et de sécurisation.

Il s'agit en particulier de sécuriser l'accès à l'eau potable des communes qui utilisent la ressource des terrains schisteux (bassin de Sumène).

Il convient d'engager le territoire dans la définition d'un plan d'action global à long terme pour l'approvisionnement en eau potable. Ceci nécessiterait impérativement une synergie ou un rapprochement des communes qui disposent actuellement de la compétence « eau potable ».

3.4 PRÉSERVER LES SOLS VIVANTS, NON ARTIFICIALISÉS COMME BIENS COMMUNS

3.4.1 LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS VIVANTS

> ***Engager le territoire dans une trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN) en cohérence avec le SRADDET***

À l'échelle régionale, la loi Climat et Résilience d'août 2021 impose une diminution d'au moins par deux de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) prévue sur la période 2021 -2030 par rapport à la période 2011 -2020.

Sur la base de différents principes méthodologiques précisés dans le SRADDET, l'objectif de réduction de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030, par rapport à la période de référence 2011-2020 est fixée à -53,3% pour les Cévennes Gangeoises et Suménoises. L'artificialisation 2031-2040 est encore réduite de 30% par rapport à la période qui précède. Par ailleurs, le calcul de l'enveloppe maximum de consommation d'ENAF tient compte de la garantie communale.

En appliquant ces principes, le territoire s'engage dans une trajectoire volontariste de limitation de l'artificialisation des ENAF et prévoit une enveloppe maximale de 24ha à l'horizon 2041. Cette ambition permet de réduire de 50% l'artificialisation globale.

> ***Prendre en compte la qualité et la fonctionnalité des sols pour guider les choix d'urbanisation***

Si l'aspect quantitatif de la réduction de l'artificialisation est important, la dimension qualitative des espaces consommés est essentielle. Ainsi, il convient également de proscrire une urbanisation «aveugle» qui consommerait des bonnes terres agricoles (sols à forte valeur agronomique ou viticole), des espaces forestiers à potentiel de valorisation ou des espaces naturels impliqués dans le fonctionnement écologique ou hydraulique du territoire, pour des seuls motifs d'opportunité foncière.

Ainsi, le territoire définit des principes de hiérarchisation de la valeur des sols (sanctuarisation des espaces agricoles et des terres fertiles, préservation des espaces stratégiques pour le cycle de l'eau, etc…) dans lesquels les extensions urbaines ne sont pas possibles.

Cette hiérarchisation peut aussi s'appliquer à l'intérieur des enveloppes urbaines pour guider les choix de localisation des secteurs de densification (opportunité de division parcellaire ou d'intensification et préservation d'espaces de résilience urbaine).

Les sols à forte valeur de production agricole sont précisés dans le chapitre 2.3.1

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.4.2 LOCALISER LES SECTEURS D'INTÉRÊT POUR LA RENATURATION

Le territoire, étant donné ses grandes qualités écologiques, est peu concerné par les enjeux de restauration des valeurs écosystémiques des sols, à l'exception des sites localisés milieux urbains ou des friches industrielles (*voir 3.2.1. Développer une approche régénérative territorialisée de la ressource en eau*).

Cependant la trajectoire ZAN nécessite, à horizon 2050, d'être en mesure de désartificialiser autant de sites que les surfaces ayant été artificialisées sur la période 2041-2050, en de leur restituant des fonctionnalités écologiques qu'ils avaient perdues. Or, les processus de renaturation s'inscrivent dans le temps long (10-15 ans). Ainsi, il convient dès aujourd'hui d'identifier des secteurs d'intérêt pour la renaturation comme des friches industrielles ou commerciales qui pourront faire l'objet d'aménagements régénératifs d'un point de vue écologique ou agronomique.

Figure : Processus de renaturation (*Source : Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, Aura*)

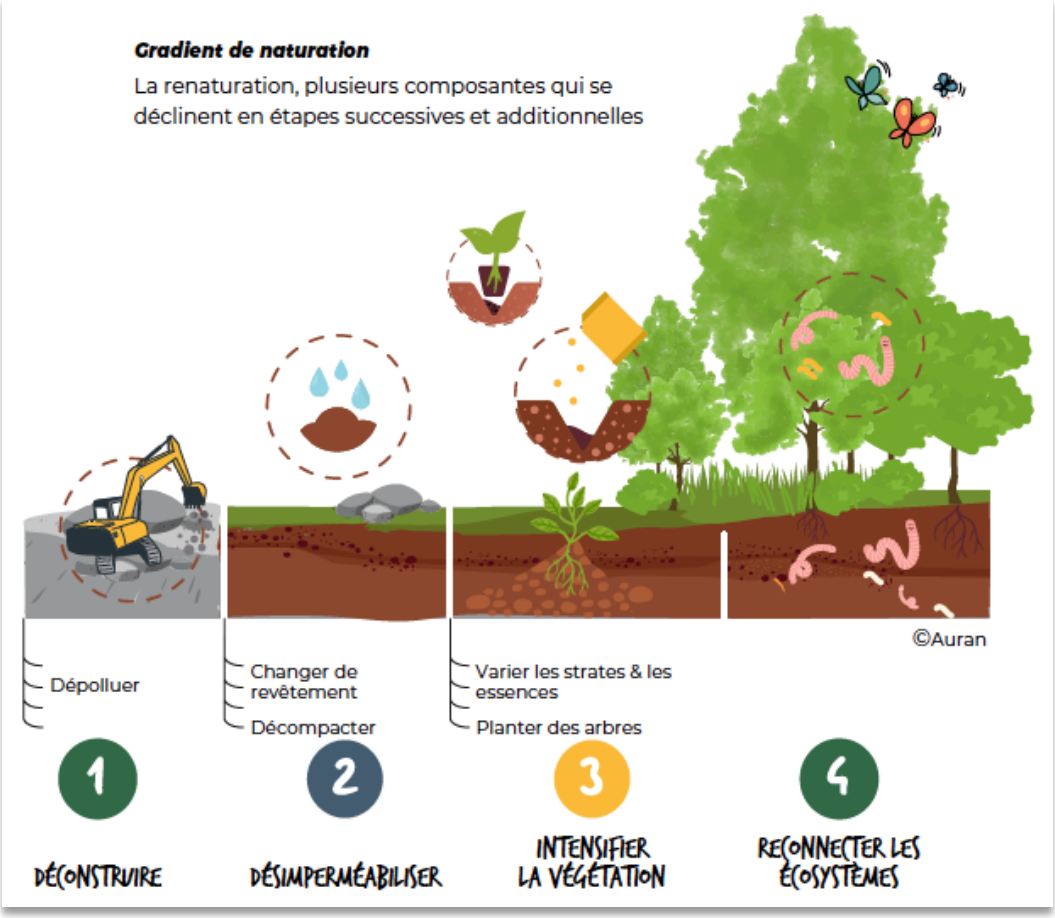

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.5 DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

3.5.1 RENFORCER LA SOBRIÉTÉ ET LA ROBUSTESSE DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

> ***Favoriser un modèle de développement urbain sobre en consommation d'énergie et décarboné***

➲ Concevoir une armature qui réduit les déplacements et favorise la mobilité décarbonée :

Une armature claire et structurée, adaptée à l'échelle du territoire, permet d'organiser les infrastructures pour chaque mode de déplacement tout en favorisant les modes décarbonés : transport collectifs, covoiturage, vélo, marche. Il s'agit ainsi d'aboutir à un report modal des déplacements intra-communautaires.

L'électrification du parc de voiture est accompagnée par le réseau de recharges pour les véhicules électriques bien réparti sur le territoire.

L'armature est la clé de voute d'un report modal à long terme vers les modes actifs indispensable à la baisse des consommations d'énergie et les émissions de GES du territoire tout en étant favorable à la santé et améliorant le cadre de vie (baisse des nuisances et de la sécurité routière des centres). Le travail dans le cadre du PPA (Plan de Prévention de l'Atmosphère) de l'aire urbaine de Montpellier s'inscrit dans cet objectif.

➲ Promouvoir un urbanisme des proximités en services et équipements, cœur de quartier et bourg

L'armature est constituée d'une hiérarchisation des services et équipements notamment de proximité permettant de répondre aux besoins de quotidien (service public de proximité, boulangerie…) et de réduire les déplacements liés.

➲ Déployer des formes urbaines plus denses et la densification douce

La densification choisie des formes urbaines participe à un modèle d'urbanisation sobre en énergie et régénératif de lien social. Il s'agit de développer :

- Une mixité fonctionnelle des espaces pour une intensification des usages (par exemple une place du marché, un jardin public et une esplanade pour évènement culturel);
- des opérations qui intègrent l'existant (s'y imbriquent parfois), respectent la qualité patrimoniale existante ou améliore les trames urbaines pauvres (en créant une centralité) ;
- des opérations mixtes habitat, commerces, services publics ;
- une mixité des formes urbaines : petit collectif à individuel accolé ;
- des aménagements sobres qui limitent l'imperméabilisation et développe le végétal ;
- des espaces conçus prioritairement pour les mobilités douces (piétons, cycles).

> ***Améliorer les performances énergétiques et environnementales du territoire en agissant sur le bâti***

La sobriété énergétique du territoire passe également par la performance du bâti et des équipements qui font l'objet de préconisations spécifiques :

- Baisser les consommations en accélérant la rénovation des bâtiments privé (notamment dans les centres anciens) et public. Cela concerne les bâtiments de logements mais également tertiaires, industriels et agricoles. Les performances sont à adapter à l'usage. Pour

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

le parc de logement et tertiaire, il s'agira de viser des rénovations globales et ambitieuses d'un niveau équivalent BBC rénovation (80 kWhEP/m²/an) et pour les travaux ponctuels restant d'améliorer la performance énergétiques (menuiseries, équipements…).

- Intégrer les principes de conception bioclimatique et des matériaux locaux dans les constructions neuves. Les constructions neuves intègrent de la production d'énergie renouvelable en étudiant en priorité le bois et le photovoltaïque.
- Améliorer la performance de l'éclairage public par les équipements mais aussi la réduction de l'éclairage (favorisant ainsi le développement de la trame noire sur le territoire).

Les nouveaux projets économiques (zone d'activité, installation d'entreprise productive…) prennent en compte cet objectif de performance énergétique et environnementale en appliquant les normes les plus récentes, permettant une cohérence entre la sobriété et le développement économique.

Il est nécessaire d'avoir une approche différentiée sur le territoire puisque la géographie du territoire implique des problématiques thermiques différentes. :

- Pour le sud du territoire et les plaines particulièrement concernés par la hausse des températures et les phénomènes de canicule, Il s'agira de mettre l'accent sur le confort d'été (isolation mais également protection solaire…).
- Pour la partie nord du territoire, il s'agira de mettre l'accent sur le confort d'hiver (isolation, équipement de chauffage performant et énergie renouvelable, apport solaire souhaité). Le fonds ADEME Air Bois en cours de mise en place permet d'améliorer la performance des équipements individuels de chauffage au bois.

3.5.2 RENFORCER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE VIA LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

> ***Atteindre un niveau ambitieux d'autonomie énergétique du territoire***

L'ambition est d'inscrire le territoire dans une trajectoire d'amélioration significative de son autonomie énergétique à l'horizon de 2041 par rapport à 2015.

Les efforts à produire sont les suivants :

- **Réduire de 26%** les consommations finales d'énergie
- **Réduire de 32%** d'émission de GES en lien avec les énergies fossiles
- **Couvrir 50%** de la consommation finale du territoire avec les **énergies renouvelables**

Cette trajectoire est déclinée de façon différenciée par secteur tout en s'inscrivant dans les objectifs du SRADDET.

> ***Concilier sobriété et développement du territoire***

Les consommations des secteurs résidentiel et des transports seront respectivement réduites de -20% et de -35% à horizon 2041.

La rénovation du parc de logement et les reports modaux vers des mobilités actives sont les points clés de la stratégie de sobriété énergétique. Ces efforts relèvent de politiques sectorielles déjà établies à renforcer et à consolider pour des effets leviers plus importants.

Par ailleurs, le développement économique du territoire ne doit pas augmenter les consommations d'énergie et les émissions de GES (activités bas carbone, normes énergétiques renforcées pour les nouveaux locaux, amélioration des équipements présents…)

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Mobiliser tous les potentiels de production d'EnR***

Le territoire s'appuie sur le développement des filières d'énergie renouvelable déjà en place et plus particulièrement sur le développement de la production de bois.

Il s'agit de multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable (par rapport à 2015) pour atteindre 96 GWh/an en 2040 :

- Le bois énergie représente 50 GWh sur le territoire, soit 50% du mix énergétique du territoire
- Le développement des pompes à chaleur notamment pour le résidentiel (maison individuel) représente 20GWh soit 20% du mix énergétique
- Le développement du solaire en toiture et en ombrières, 15% soit 15GWh.
- Le solaire thermique, 6 GWh soit 6% ;
- L'agrivoltaïque : 9GWh soit 9% du mix énergétique.

Tous les projets développés dans le territoire s'inscrivent dans cette démarche et participe au développement des énergies renouvelables. Le mix énergétique est ainsi diversifié apportant une robustesse au territoire vis-à-vis des marchés de l'énergie.

Le développement de la filière bois-énergie nécessite la structuration de l'amont à l'aval. En parallèle du développement des moyens de production, le développement de chaudières bois sur le territoire incitera aux investissements privés. Il sera étudié le développement d'un réseau de chaleur bois à Ganges.

> ***Organiser la production d'EnR en fonction des ressources, des sensibilités et mettre en place une solidarité territoriale***

Le territoire offre des profils et potentialités locales différenciées qu'il convient de prendre en compte pour accompagner le développement des filières stratégiques d'EnR sur le territoire.

➲ Secteur Nord

- Développer la production de bois-énergie dans le nord : identification, coordination, infrastructures
- Favoriser le développement des énergies pour autonomiser les zones isolées : photovoltaïque, solaire, bois

➲ Secteur central et sud

- Favoriser le photovoltaïque en toiture et les PAC dans les zones d'extension urbaine (à intégrer dans les documents d'urbanisme notamment) ;
- Étudier la possibilité d'agrivoltaïsme sur le territoire en tenant compte des sensibilités paysagères ;
- Développer les chaudières bois sur les équipements publics et étudier la possibilité de développer un réseau de chaleur bois à Ganges. Des équipements existent déjà sur le territoire (Réseau de chaleur collège et Groupe scolaire Ganges, Réseau de chaleur Écoles du Thaurac et Mairie) pouvant servir de projet socle pour des extensions et des retours d'expérience.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

> ***Poursuivre la mobilisation du patrimoine public comme levier du développement des EnR***

Le patrimoine public offre l'opportunité d'intervenir de manière directe pour la collectivité : production d'énergie renouvelable (bois et solaire), baisse des consommations, opérations exemplaires, …

Les actions sont engagées dans ce sens sont amplifiées dans l'avenir : Actuellement les projets d'extension du siège de la crèche de Ganges, CTI et l'école du Thaurac intègrent des panneaux photovoltaïques. Le projet de crèche s'inscrit dans une approche en autoconsommation. Le territoire dispose de 3 chaudières bois dans les équipements publics.

L'installation d'énergie renouvelable est systématiquement étudiée dans les projets qu'ils soient de rénovation ou de nouveaux équipements en capitalisant sur les projets déjà réalisés.

> ***Accompagner une évolution coordonnée des réseaux énergétiques***

Les réseaux et infrastructures sont coordonnées sur le territoire pour accueillir le développement des énergies renouvelables produites sur le territoire.

3.5.3 ORGANISER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET SOCIALE

La stratégie d'autonomie énergétique du territoire vise également un déploiement à dimension solidaire et juste, apportant une amélioration notable du quotidien des habitants à travers des actions concrètes (baisse de la facture énergétique, qualité du cadre de vie, baisse des nuisances, impacts positifs sur la santé…). Compte-tenu des revenus modestes de la population, l'accompagnement des ménages est essentiel pour assurer l'accès à tous à la transition énergétique.

Plusieurs axes de politiques publiques sont combinés pour y répondre.

En premier lieu il s'agit d'accompagner les ménages à travers des politiques spécifiques permettant de réduire leur vulnérabilité et dépendance aux énergies fossiles :

- Favoriser le changement d'énergie pour les ménages chauffés au fioul et au gaz en EnR (bois, solaire, photovoltaïque, PAC)
- Promouvoir les équipements utilisant des énergies renouvelables (solaire, bois, PAC)
- Faciliter l'accès à la mobilité décarbonée et actives : infrastructures recharges véhicules électriques, pistes cyclables et parcours piéton en ville, éducation à la mobilité (école)

Il convient également d'engager des actions permettant de réduire la facture énergétique et l'amélioration des conditions de vie des ménages modestes en accompagnant les transformations nécessaires à la réduction de leurs principales sources de dépense : rénovation thermique des logements, offre de transports en commun avec tarifs spécifiques, déploiement des infrastructures de cyclabilité et marchabilité adaptées. Le PIG Hérault signé par la CCCGS déjà intégré sur le territoire permet d'accompagner les ménages dans la rénovation des logements. Le fonds ADEME Air Bois est en cours de mise en place pour améliorer la performance des équipements individuels de chauffage bois.

Enfin, la promotion et l'accompagnement de projets d'ENR participatifs permettent de redistribuer localement les bénéfices issus de la production d'ENR. Cela consiste à impliquer les habitants dans des projets citoyens de développement d'énergie renouvelables sur du foncier public ou privé et ainsi de les rendre parties-prenantes de la transition énergétique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.6 PRENDRE EN COMPTE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX RISQUES NATURELS

3.6.1 RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX DIFFÉRENTS RISQUES NATURELS

> ***Prendre en compte les risques actuels et futurs dans la stratégie du territoire***

Le territoire de la CCCGS est fortement exposé à une variété de risques naturels susceptibles d'être notoirement aggravés par le dérèglement climatique qui doit être anticipé. Ces risques, bien que largement présents, ne sont pas tous encadrés par des documents de gestion spécifiques tels que les Plans de Prévention des Risques (PPR), laissant certaines vulnérabilités non couvertes par des dispositifs de prévention structurés.

Aussi, il est nécessaire d'identifier et de cartographier les risques du territoire dans une logique d'anticipation du dérèglement climatique : il s'agit à la fois de se prémunir contre le développement des nouveaux risques (sécheresse des sols et retrait des argiles, mouvements de terrain et chutes de blocs) et en prévision de l'intensification des risques existants (feux de forêt, inondations par débordement et ruissellement). Le territoire prend en compte la prospective « eau et bassin de l'Hérault 2050 » établie dans le cadre de la révision du SAGE du bassin du Fleuve Hérault déclinée par sous-bassin.

En conséquence, il est nécessaire de localiser les développements urbains futurs, les équipements structurants, les activités économiques en dehors des zones à risque.

Le développement des plans de prévention pour les risques majeurs sur l'ensemble du territoire est préconisé.

Enfin, intégrer une culture de la gestion des risques est un objectif désormais indispensable de la planification territoriale.

> ***Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement urbain***

Si, le risque inondation par débordement des cours d'eau est bien connu et cartographié, le risque par ruissellement mérite d'être mieux pris en compte dans les projets d'extension. En effet, les études récentes concluent à une intensification significative des précipitations extrêmes générant un ruissellement rapide et destructeur dans les zones de relief qu'il est impératif d'anticiper.

En ce qui concerne le risque par débordement, la mesure principale d'anticipation des risques repose sur la protection des espaces de bon fonctionnement hydrauliques et la préservation des zones humides.

Enfin, la prise en compte du risque inondation implique d'intervenir au sein des tissus urbains en renforçant proportion d'espaces végétalisés et filtrants dans les zones urbaines (préservations des espaces non artificialisés, aménagements spécifiques de type noues, désimperméabilisation…).

Voir 3.2.1 Développer une approche régénérative des cycles de l'eau

> ***Intégrer le risque de feux de forêt***

Du fait de son couvert forestier généreux, le risque d'incendie de forêts est d'ores et déjà très présent sur le territoire. Les scénarios prospectifs prévoient une aggravation globale du risque par l'**augmentation du nombre de jours avec un risque incendie significatif.**

Il convient de prendre en compte ces zones à risque par un travail fin sur les limites entre zones urbaines et espaces naturels, la protection des espaces tampon vis-à-vis du risque de feux de forêt combinée à une approche paysagère de gestion des interfaces.

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

L'agriculture a un rôle majeur à jouer dans le maintien de ceintures agricoles protectrices autour des zones urbanisées.

3.6.2 RECHERCHER ET METTRE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

De façon globale, il s'agit de faire alliance avec les capacités intrinsèques des écosystèmes à absorber les perturbations et les dérèglements en renforçant les propriétés du territoire qui vont dans le sens d'une plus grande robustesse écologique : territoire éponge, gestion durable des massifs et de la diversité écologique, re-méandrement et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

Cette philosophie d'aménagement qui consiste à faire avec les forces du vivant plutôt que contre s'insère progressivement dans les modes d'urbanisation.

Dans un objectif de rafraîchissement urbain et d'adaptation des espaces urbains aux effets du changement climatique, les projets doivent prendre en compte à la fois les conditions climatiques actuelles mais aussi les projections futures du climat. Certaines solutions de rafraîchissement telles que la végétalisation s'appuient sur des services rendus par les écosystèmes.

Dans ce but, elles combinent des actions de protection, de gestion et de restauration des écosystèmes. Répondant à la fois à des enjeux d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, ces solutions sont qualifiées de Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN). Elles présentent la particularité d'apporter d'autres écobénéfices : bien-être, séquestration du carbone, etc.

Ainsi, dans les espaces urbains, il s'agit de mettre en œuvre des solutions « vertes » et « bleues » [2], nommées ainsi en raison des éléments écologiques mobilisés dans les projets à savoir les végétaux et l'eau :

- Solutions vertes : parcs et jardins, plantations et couvert végétal, canopée et agriculture urbaine, toitures et façades végétalisées...
- Solutions bleues : bassins et noues, gestion des berges des cours d'eau, gestion des ruissellements et des chemins de l'eau en ville, réhydratation des sols, fontaines…

Figure 2 : Exemples de projets en Occitanie (source ADEME)

[2] *ADEME programme : plus fraîche ma ville : https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution*

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

3.7 MAINTENIR UN FAIBLE NIVEAU D'EXPOSITION AUX POLLUTIONS ET AUX NUISANCES

La qualité de vie associée au territoire constitue un atout majeur pour son attractivité. L'objectif est de le préserver durablement en adoptant des principes d'aménagement en cohérence avec les particularités environnementales du territoire.

3.7.1 LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX NUISANCES SONORES ET AUX POLLUTIONS

L'ambition globale est d'intégrer les enjeux « santé » dans la conception des projets urbains, qu'ils soient en intensification ou en extension.

Il s'agit notamment de préserver une ambiance acoustique confortable et une bonne qualité de l'air en tenant éloignés les nouveaux secteurs résidentiels des axes routiers à fort trafic (RD 986/999…) et en développant une offre de transport alternative à la voiture individuelle (stratégie de mobilité).

Il est préconisé de prendre en compte les nuisances aux riverains dans les zones d'activités et de développer la végétation en ville et aux abords des zones de nuisances.

Également dans un objectif de santé publique, la prise en compte des sites et sols pollués sera importante dans les projets de renouvellement urbain, même s'ils sont rares. La destruction ou le désamiantage des anciens bâtiments constitue également un sujet à traiter.

3.7.2 DIMINUER LES SOURCES DE DÉCHETS ET AUGMENTER LES ACTIONS DE VALORISATION

Concernant la gestion des déchets, outre la réduction de la production de déchets, le territoire se doit d'anticiper les besoins de collecte et de traitements des déchets qui seront générés par le développement du territoire.

La 3CGS dispose de la compétence collecte, exercée à ce jour en régie, le traitement des déchets est confié au SYMTOMA. La politique ambitieuse de la 3CGS concernant l'optimisation de la collecte est poursuivie et renforcée : développer la collecte en porte à porte, passer des bacs 4 roues à des colonnes de tris, supprimer les déchets putrescibles des bacs gris en développant la pose de composteurs collectifs et distribution de composteurs individuels.

L'objectif est de réduire fortement la production de déchet par habitant et d'améliorer leur valorisation (économie circulaire).

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

CÉVENNES
GANGEOISES
& SUMÉNOISES
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Urbanisme et transitions territoriales

UTOPIA SME

encis environnement

a.i.d OBSERVATOIRE | STRATÉGIE | PROGRAMMATION

Accusé de réception en préfecture
034-243400736-20260304-D-20260303-06-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026